

Kit Pratique
(Edition 2023)

LE PRIJ EN ÎLE-DE-FRANCE

*(plan régional pour l'insertion de la
jeunesse des quartiers prioritaires)*

Avant-propos DU PRÉFET DE RÉGION



Le Plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ), qui a été initié en Ile-de-France par la Préfecture de région en avril 2018, vise à l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans sans solution résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Ce plan n'est pas un dispositif de plus, mais correspond à une méthode volontariste et fédératrice s'appuyant sur le constat selon lequel, malgré la multitude des dispositifs d'insertion s'adressant aux jeunes, un certain nombre d'entre eux échappent à l'offre existante.

Aussi, cette inadéquation amène à réinterroger plus profondément les politiques publiques en direction de la jeunesse et à privilégier une approche partant des publics prioritaires en cherchant à adapter les solutions en conséquence. En fait, il s'agit de passer d'une logique de dispositifs à une logique de parcours.

Le principal objectif de ce kit est d'apporter un appui méthodologique et concret à l'ensemble des acteurs et partenaires du PRIJ, à partir des préconisations issues des travaux d'évaluation, d'outils pratiques, d'offres de services, de témoignages et de bonnes pratiques.

En 2020-2022, le PRIJ s'est inscrit pleinement dans le plan « 1 jeune, 1 solution » lancé par le Gouvernement, en particulier dans l'axe visant à accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure. Le PRIJ participe également au respect de l'obligation de formation des 16-18 ans en vigueur depuis septembre 2020. En outre, les jeunes du PRIJ doivent pouvoir bénéficier en priorité du Contrat d'engagement jeune (CEJ), lancé en mars 2022, et de solutions structurantes telles que l'apprentissage, les Ecoles de la 2e chance (E2C) et les Etablissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE).

Le PRIJ est mis en œuvre au niveau local, au plus près des jeunes, par des groupes opérationnels co-pilotés par les délégués du Préfet et les Missions locales ou collectivités, et s'appuie sur des démarches d'« aller vers » et de « faire avec » qui sont confiées aux partenaires locaux en charge de l'insertion et de la jeunesse et aux référents de parcours du PRIJ, qui nouent le contact avec les jeunes et les accompagnent au quotidien, en leur proposant des parcours personnalisés vers un emploi ou une formation qui corresponde à leurs attentes. Parmi les bénéficiaires du PRIJ, il est essentiel que les jeunes placés sous main de justice puissent être accompagnés, quel que soit leur lieu de résidence.

Avant-propos DU PRÉFET DE RÉGION

Alors qu'il couvrait initialement moins de 100 QPV, j'ai souhaité que le PRIJ soit étendu en 2021-2022 en s'appuyant sur les financements du PIC « Repérer et mobiliser les publics invisibles », ainsi que sur la mobilisation des crédits « cités de l'emploi » et des postes d'adultes-relais : ce sont désormais 210 des 272 QPV franciliens qui sont couverts par le plan grâce à la mobilisation des acteurs autour de cette extension qui est une réussite.

Au 31 décembre 2022, ce sont 16 151 jeunes qui ont été accompagnés dans le cadre du PRIJ depuis son lancement, dont 6 499 ont bénéficié d'une sortie positive en emploi ou en formation qualifiante : à la faveur du processus d'extension, le PRIJ a fait ses preuves en 2022 avec des résultats qui ont presque doublé par rapport au 31 décembre 2021.

Dans les réflexions que nous avons engagées sur France Travail, le PRIJ apparaît comme précurseur des démarches consistant à aller vers les publics les plus en difficulté et à les inscrire dans des parcours personnalisés.

Pour les prochains mois, je souhaite que les jeunes du PRIJ puissent être acteurs de la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en étant orientés vers les métiers en tension et les secteurs qui recrutent, en particulier celui de la sécurité privée qui fait l'objet tout au long de l'année d'un suivi spécifique au niveau régional et d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain, en particulier les coordonnateurs des groupes opérationnels et les référents de parcours.

Les Jeux, qui placeront l'Ile-de-France au centre du monde, présentent de nombreuses opportunités pour choisir sa voie professionnelle et trouver un emploi : il est essentiel que ces opportunités soient offertes aux jeunes accompagnés dans le cadre du PRIJ.

Marc GUILLAUME
Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris

Sommaire

Le PRIJ : un plan pour l'insertion des jeunes en Ile-de-France	6
Le PRIJ et les opportunités d'emploi liées aux JOP Paris 2024	8
I. Le PRIJ, une méthode riche d'enseignements	10
Raisons d'être du PRIJ - Cadre et principes d'intervention	11
Des effets différenciés selon les profils et parcours des jeunes	13
Essaimer, développer et conforter la dynamique du PRIJ dans les territoires	15
L'articulation du PRIJ avec les cités éducatives et les cités de l'emploi	17
II. Le pilotage local et l'accompagnement des jeunes	18
Mettre en place un groupe opérationnel	18
Pôle emploi et les missions locales : zoom sur deux acteurs clés du PRIJ	22
Assurer le repérage des jeunes	27
- Le public cible	27
- Trois grandes modalités de repérage	29
Désigner et recruter les référents de parcours	33
Permettre l'accompagnement personnalisé dans la durée	35
Favoriser les sorties positives	38
III. L'appui régional dans la mise en œuvre du PRIJ	39
L'appui dans la qualification et les pratiques des acteurs	39
- Animation du site Internet www.prij.fr	39
- Formations à destination des référents de parcours	40
- Ateliers d'échanges de pratiques pour les référents de parcours	40
L'appui à l'accompagnement des jeunes	41
- L'aide à l'insertion d'AEF Info	41
- ANAF : informer et accompagner les jeunes vers l'apprentissage	42
- La Cravate solidaire	44
- Emploi Mission Action	44
- Les consultations d'appui psychologique par le Centre Devereux	45
- Les jumelages culturels	47
- Objectif Louvre	48
- Sport dans la ville	50
IV. Le financement du plan	51
Les subventions	51
Les postes adultes-relais	53
ANNEXES	
N°1 : Les 210 quartiers couverts par le PRIJ au 1er janvier 2023	55
N°2 : Schéma de prise en charge des décrocheurs scolaires en Ile-de-France	60
N°3 : Charte déontologique d'échange d'informations	61
N°4 : Fiche de poste type de référent de parcours	64
N°5 : Recensement des dispositifs d'insertion	66
N°6 : Liste des jumelages culturels en Ile-de-France (2022 - 2024)	84

Le PRIJ : un plan pour l'insertion des jeunes en ÎLE-DE-FRANCE

L'insertion des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Ile-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour répondre à cette ambition, le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), déployé par le Préfet de la région d'Ile-de-France en 2018, se fonde sur la coopération entre l'ensemble des acteurs de terrain et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers.



Objectif : **un accompagnement individuel renforcé**

L'objectif du PRIJ est d'offrir un accompagnement individuel renforcé à des jeunes en difficulté d'insertion, âgés de 16 à 30 ans et issus des 210 quartiers prioritaires de la politique de la ville franciliens concernés par le PRIJ.

Une méthode transversale et volontariste

« Des réponses sur mesure »

Des réponses sur mesure doivent être proposées en s'appuyant sur l'éventail des dispositifs existants dans les champs de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle.

« Aller vers et faire avec »

« Aller vers » et « faire avec » sont les mots d'ordre de la mise en œuvre de ce plan. Il s'agit de décroïsonner les dispositifs d'aide à l'insertion en allant à la rencontre des jeunes concernés afin de bâtir une relation de confiance et de construire des parcours de réussite dans la durée. Le PRIJ n'est donc pas un dispositif additionnel, mais correspond plutôt à une démarche volontariste fondée sur le repérage des jeunes en difficulté afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions adaptées.

La mise en œuvre du plan

Si la Préfecture de région assure un rôle d'impulsion et de coordination, le repérage des jeunes en difficulté doit être réalisé au niveau local, à l'échelon de proximité. Le rôle des acteurs de terrain est donc primordial pour la réussite du plan. A cet effet, des groupes opérationnels ont été mis en place afin de centraliser le repérage des jeunes en difficulté d'insertion et de renforcer la coordination entre les différents acteurs de l'accompagnement.

LE PRIJ ET LES OPPORTUNITES D'EMPLOI LIEES AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Plusieurs secteurs d'activité bénéficient ou vont bénéficier des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : on estime ainsi que 150 000 emplois seront mobilisés (réaffectation d'emplois existants ou création d'emplois) d'ici la tenue de l'événement.

Ces secteurs d'activité s'inscrivent dans trois thématiques principales, avec des temporalités de recrutement différentes :

3 THÉMATIQUES

La construction depuis l'année 2021

Gros œuvre et second œuvre, gardiennage et sécurité, logistique et transport, etc.

L'organisation, en particulier à partir de 2023

Sécurité, restauration, nettoyage, transport de biens et de personnes, communication, etc.

Le tourisme et l'accueil, essentiellement en 2024

Hôtellerie-café-restauration, événementiel, interprétariat, transport de personnes, etc.

LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Compte tenu des tensions sur le marché du travail, ces secteurs font l'objet d'une attention particulière, en premier lieu celui de la sécurité privée, avec environ 20 000 postes à pourvoir pour assurer le bon déroulement de l'événement et accueillir les 15 millions de visiteurs attendus.

Ainsi une action spécifique sur ce secteur a été engagée par la Préfecture de région, en lien avec les services régionaux de l'Etat et Pôle emploi, afin d'orienter différents publics vers les formations et métiers de la sécurité privée, qui sont souvent mal connus et font encore l'objet d'idées reçues, alors qu'ils permettent d'acquérir de nombreuses compétences (secourisme, accueil du public, etc.) et recouvrent une palette d'environnements professionnels très riche (sécurité des grands événements sportifs et culturels, des entreprises et administrations, etc.).

Parmi ces publics, un objectif vise à accompagner 2 000 jeunes du PRIJ vers les métiers de la sécurité privée en 2023 (soit de l'ordre de 10 jeunes sur l'année par chacun des référents de parcours du PRIJ). Piloté par la Préfecture de région, cet objectif mobilise à la fois les référents de parcours et les conseillers Pôle emploi, ainsi que les coordonnateurs de groupes opérationnels et les Préfectures de département qui doivent assurer un reporting et un suivi mensuel de l'objectif.

25 000 places de formation dans le domaine de la défense/prévention/sécurité sont accessibles en Ile-de-France pour se former aux métiers de la sécurité privée, avec de nombreuses opportunités pour les femmes, qui sont très recherchées par les recruteurs (par exemple, pour réaliser des actes de contrôle sur le public féminin à l'entrée des enceintes sportives ou culturelles). Une prime pouvant aller de 600 € à 2 000 € en fonction de la durée de formation, peut être accordée, sous conditions, aux personnes se formant dans ce domaine.



Pour en savoir plus sur les métiers et formations de la sécurité privée :

<https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/services-a-la-personne/securite-1.html>

I. LE PRIJ, UNE METHODE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Couvrant la période 2018-2021, le PRIJ a fait l'objet d'une première évaluation confiée au cabinet FORS, qui a permis de faire évoluer le plan au fil de l'eau au travers de quatre rapports intermédiaires. Un rapport final, rendu en janvier 2021, est disponible sur le site internet du PRIJ (www.prij.fr).

Dans le cadre de la poursuite du déploiement du PRIJ et de son extension en 2021, une nouvelle démarche évaluative a été confiée au cabinet Asdo études en septembre 2021 et ses conclusions ont été rendues en avril 2022. Cette évaluation, également disponible sur le site Internet, comprenait quatre volets :

4 VOLETS

Volet 1

Analyse de l'extension du PRIJ.

Volet 2

Analyse des sorties positives (réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par les référents de parcours).

Volet 3

État des lieux du système de remontée de données du PRIJ.

Volet 4

La plus-value du PRIJ pour joindre les décrocheurs scolaires « injoignables » (à partir de quatre monographies territoriales sur des territoires PRIJ et hors PRIJ).

Raisons d'être du PRIJ

UNE LOGIQUE DE PARCOURS :

Proposer un accompagnement global, individualisé et renforcé, qui s'inscrit dans la durée et s'adapte à la situation de chaque jeune : cet accompagnement n'est pas uniquement centré sur l'insertion professionnelle, mais vise à lever un ensemble de freins périphériques en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs existants. Ces freins sont principalement liés au logement, à la santé, aux difficultés financières et à la mobilité.

UNE LOGIQUE D'ACCULTURATION ET DE DÉCLOISONNEMENT :

Etablir un cadre d'intervention commun et partagé par l'ensemble des partenaires agissant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Cadre et principes d'intervention

Trois piliers :

- Déploiement et diversification des modalités et sources de repérage dans une logique d'aller vers au travers d'un encouragement au travail de terrain au plus près des lieux de vie et à l'exploitation des listes de décrocheurs scolaires.
- Mise en place de groupes opérationnels qui ont vocation à assurer la centralisation du repérage des jeunes en difficulté d'insertion, à échanger sur les situations individuelles de ces jeunes, et à assurer un suivi de l'évolution de leur parcours.
- Mobilisation de référents de parcours qui ont vocation à accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours personnalisé d'insertion et ont pour mission de faire le lien entre chaque jeune et les différentes institutions pouvant intervenir dans son parcours.

1. LE PRIJ, UNE METHODE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Évaluation des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (synthèse AFOM 2021)

<p><u>Atouts :</u></p> <p>Un PRIJ reconnu et légitimé sur de nombreux territoires.</p> <p>Des moyens déployés grâce au fléchage de certains crédits ou programmes.</p> <p>Des référents de parcours pleinement investis dans leur fonction quand ils en ont les moyens.</p> <p>Une démarche partenariale désormais structurée sur de nombreux territoires au profit de la cohérence des interventions et de la fluidité des échanges.</p> <p>Des évolutions de pratiques réelles au sein de certaines structures ou dispositifs d'insertion et des réflexions engagées pour favoriser l'aller vers.</p>	<p><u>Faiblesses :</u></p> <p>Des fonctions encore floues pour les référents de parcours et des difficultés de positionnement au sein du partenariat local.</p> <p>Des niveaux de qualification, de formation et d'encadrement inégaux et parfois insuffisants des référents de parcours.</p> <p>Des logiques concurrentielles encore à l'œuvre sur certains territoires qui nuisent à la complémentarité / cohérence des interventions.</p> <p>Une place « d'acteur de leur parcours » qui n'est pas toujours laissée aux jeunes.</p> <p>Des suivis qui ne sont pas forcément assurés sur le temps long.</p>
<p><u>Opportunités :</u></p> <p>Une méthode de référence de parcours qui fait écho et s'inscrit plus généralement dans les orientations des politiques publiques (stratégie pauvreté, etc.).</p> <p>Localement, des environnements institutionnels et politiques ayant déjà fait des jeunes en difficulté dans les quartiers une priorité d'action publique.</p> <p>Une mobilisation importante des pouvoirs publics en direction de l'insertion des jeunes.</p> <p>Le lancement sur certains territoires des cités de l'emploi.</p> <p>Un Plan qui interroge les dispositifs de droit commun et peut conduire à leur évolution.</p>	<p><u>Menaces :</u></p> <p>Un turn over au sein des services qui fragilise la continuité de l'action.</p> <p>Des ressources et un environnement partenarial inégaux selon les territoires.</p> <p>Une multiplication des plans et dispositifs qui peut contribuer à l'illisibilité de l'action publique et à des effets d'opportunités et/ou de concurrence entre acteurs.</p> <p>Une crise du travail social qui rend plus complexe le recrutement des référents de parcours.</p> <p>Une crise sociale et économique dont les effets risquent d'aller en s'amplifiant.</p> <p>Un portage politique faible sur certains territoires.</p>

Extrait du rapport du cabinet FORIS - « Evaluation du Plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France » (janvier 2021)

1. LE PRIJ, UNE METHODE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Des effets différenciés selon les profils et parcours des jeunes

Effet de l'accompagnement pour les «exclu.e.s»

Le travail d'accompagnement est très soutenu, il se traduit à la fois par des démarches d'accès aux droits, un soutien psychologique, une forme de « mobilisation sociale ». L'adhésion peut prendre du temps et n'est jamais garantie. Les effets de l'accompagnement se heurtent aussi au manque de solutions du droit commun (sur questions logement / santé par ex).

Effets de l'accompagnement pour les «démotivé.e.s »

L'accompagnement passe par un travail de (re)mobilisation / d'adhésion. L'existence d'un référent PRIJ est une plus-value importante, pour établir un contact personnalisé de confiance et susciter l'adhésion du jeune. Des risques de décrochage persistent néanmoins.

- Niveau de proximité à l'emploi +

Effet de l'accompagnement pour les « empêché.e.s »

L'effet de l'accompagnement du PRIJ est plus limité si les blocages administratifs ne peuvent pas être surmontés.

Effet de l'accompagnement pour les « freiné.e.s »

L'accompagnement du PRIJ est un « coup de pouce » qui apporte un réseau et des solutions et peut faciliter des « sorties positives » vers l'emploi et la formation.

1. LE PRIJ, UNE METHODE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Focus: des profils de jeune en adéquation avec la cible initiale

En 2021, le rapport du cabinet FORS a fait les constats suivants :

- Une majorité des jeunes accompagnés ont entre 18 et 21 ans.
- Les jeunes hors de tout dispositif à leur entrée dans le PRIJ et sans démarche d'insertion sont les plus représentés.

En 2022, une analyse des sorties positives réalisée par le cabinet Asdo études a montré la plus-value du PRIJ :

- Parmi les jeunes sortants figurent bien les publics éloignés des institutions et ceux cumulant de nombreuses problématiques d'insertion.
- Les sortants ont connu des parcours très différents et d'une durée qui s'adapte à la situation du jeune et aux difficultés rencontrées, ce qui atteste de l'intérêt d'un accompagnement individualisé et renforcé.
- Le PRIJ permet de mobiliser des solutions existantes et diversifiées en orientant au mieux les jeunes en fonction de leur problématique, ce qui atteste la pertinence de l'approche globale du PRIJ.
- Les sorties positives sont très majoritairement marquées par des accès à l'emploi durable, ou par l'accès à des formations qualifiantes, ce qui est particulièrement encourageant notamment parce que ces sorties concernent des jeunes décrocheurs.
- La préparation à l'alternance est bien représentée parmi les jeunes sortants.

1. LE PRIJ, UNE METHODE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Essaimer, développer et conforter la dynamique du PRIJ dans les territoires

Pour co-construire et partager les objectifs et les principes du PRIJ dans les territoires de la politique de la ville, quatre actions principales sont déployées :

1. Organiser les modalités de pilotage et de coordination locale :

- Mettre en place un co-pilotage s'appuyant sur un binôme délégué du Préfet / acteur local (représentant de la commune, mission locale, etc.).
- Structurer le groupe opérationnel.
- Favoriser la mobilisation au sein de ce groupe des différents acteurs locaux en charge de la jeunesse (y compris les structures périphériques à l'insertion professionnelle)

2. Clarifier le rôle et sécuriser les fonctions des référents de parcours :

- Positionner et légitimer le référent de parcours dans son rôle.
- Soutenir et sécuriser les conditions d'emploi / de travail.

3. Développer les pratiques d'accompagnement souples et adaptées aux profils des jeunes du PRIJ :

- Déployer et diversifier les modalités et sources de repérage en privilégiant l'aller vers.

4. Remettre les jeunes au cœur de l'accompagnement et valoriser leurs parcours

1. LE PRIJ, UNE METHODE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

FOCUS : plusieurs enjeux ont été identifiés au cours de la mise en œuvre du PRIJ et certains sont spécifiques à l'année 2023 :

- Parvenir à davantage accompagner les plus jeunes (16-18 ans), le public féminin et les jeunes placés sous main de justice
- Maintenir une veille active après la sortie d'un jeune du PRIJ
- Accroître le nombre de sorties positives en emploi ou en formation qualifiante, en orientant les jeunes vers les secteurs en tension qui ont des besoins de recrutement, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et en particulier dans le domaine de la sécurité privée

FOCUS :

D'après une enquête réalisée par le cabinet FORs dans le cadre de son évaluation, 70 % des jeunes indiquent avoir eu des propositions concrètes par rapport à leurs attentes, et 73 % déclarent réussir à mieux se repérer dans les dispositifs et les aides.

FOCUS : l'extension du PRIJ.

Alors qu'il concernait 95 QPV en 2020 (sur 272 en Ile-de-France), le PRIJ a été étendu en 2021 pour couvrir désormais 210 QPV : dans son évaluation publiée en avril 2022, le cabinet Asdo études a indiqué que la phase d'extension du PRIJ à de nouveaux quartiers était un succès et qu'elle avait été conduite de façon différenciée en fonction des territoires.

En matière de gouvernance, l'évaluation a souligné le rôle essentiel des délégués du Préfet et l'importance d'un co-pilotage des groupes opérationnels avec les collectivités ou les Missions locales, en précisant que la démarche du PRIJ peut mettre du temps à se développer et que les groupes opérationnels sont parfois à ajuster.

Les collectivités locales se sont montrées très intéressées et engagées, ainsi que les partenaires locaux. Quant aux Préfectures de département, elles ont notamment pour rôle de faciliter l'articulation avec les différents outils et dispositifs qui se développent sur les territoires.

Enfin, l'évaluation a permis d'identifier comme pistes d'amélioration le développement du recours aux postes adultes-relais, ainsi que l'articulation de la gouvernance avec les cités de l'emploi et les cités éducatives.

L'articulation du PRIJ avec les cités éducatives et les cités de l'emploi

Les cités éducatives

Les cités éducatives, lancées en 2019 par le Gouvernement et effectives depuis 2020, visent à renforcer les prises en charge éducatives des jeunes de 0 à 25 ans pendant les temps scolaires et hors temps scolaire en fédérant tous les acteurs éducatifs du territoire.

Fin 2022, l'Ile-de-France compte 50 cités éducatives labellisées (sur 200 au niveau national). Dans la mesure où les cités éducatives s'inscrivent dans des quartiers de la politique de la ville, elles correspondent aux territoires concernés par le PRIJ.

Le PRIJ est un outil en Ile-de-France qui a vocation à être mobilisé dans le cadre des cités éducatives pour l'insertion des jeunes de plus de 16 ans et en particulier au titre de l'obligation de formation des 16-18 ans. Ainsi, les équipes projet en charge des cités éducatives et du PRIJ doivent déterminer utilement les modalités d'articulation de leurs interventions, autour du principal du collège chef de file, du responsable du réseau FOQUALE (prévention du décrochage scolaire) et des différents acteurs de l'orientation des jeunes après le collège.

Les cités de l'emploi

Inspirées des cités éducatives, les cités de l'emploi visent, en partant de l'identification des besoins non couverts dans les quartiers, à renforcer la coopération entre les structures existantes, en définissant des publics cibles, des chantiers prioritaires, en assurant des suivis de cohortes et en mobilisant les dispositifs de droit commun. A l'instar du PRIJ, il s'agit de passer d'une logique de dispositifs à une logique de parcours en allant vers les publics ; à la différence du PRIJ, les cités de l'emploi ne concernent pas uniquement les jeunes, mais également des bénéficiaires du RSA, des seniors, des femmes en situation monoparentale, etc.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en lien avec la Préfecture de région et les Préfectures de département franciliennes, a veillé en 2020 à ce que six territoires du PRIJ bénéficient d'une labellisation au titre des cités de l'emploi en Ile-de-France, ce qui a en particulier donné lieu à des enveloppes financières dédiées permettant le renforcement de la coordination locale, de l'ingénierie et des capacités d'intervention. Le nombre de cités de l'emploi a été étendu à 21 en 2021 pour accompagner l'extension du PRIJ.

Ces 21 cités de l'emploi franciliennes, reconduites en 2022 et en 2023, doivent être articulées avec le PRIJ et contribuer à renforcer sa coordination et ses moyens d'intervention auprès des jeunes.

II. LE PILOTAGE LOCAL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Le pilotage au niveau départemental est assuré par chacune des huit Préfectures de département qui sont en charge de la mise en œuvre du plan en veillant à la mobilisation des différents acteurs concernés.

Le pilotage au niveau local (communal ou intercommunal) est réalisé dans le cadre des groupes opérationnels.

Mettre en place un groupe opérationnel

La composition des groupes opérationnels varie selon les territoires, néanmoins ils regroupent à chaque fois un nombre diversifié d'acteurs tels que :

- Les services de l'Etat (Education nationale, UD DRIEETS / DDETS, DDCS, PJJ, SPIP) ;
- Les collectivités territoriales signataires du contrat de ville (commune, intercommunalité, conseil départemental) ;
- Pôle emploi ;
- Les missions locales ;
- D'autres structures et associations en charge de l'insertion des jeunes, en particulier les associations de prévention spécialisée ;
- Les CAF.

La mobilisation des partenaires est un objectif et une condition de réussite du PRIJ : dans plusieurs territoires, les groupes opérationnels ont permis une réactivation du partenariat local et des échanges facilités. Concernant la composition des groupes opérationnels, il paraît pertinent, en fonction des territoires, d'associer ou d'impliquer davantage des acteurs spécifiques pour mieux appréhender certaines thématiques (le logement par exemple). Il est également important d'associer les partenaires financés au niveau régional et amenés à intervenir au niveau local.

Les groupes se réunissent à l'échelle communale ou infra-communale, selon les configurations locales et ce qui paraît le plus opportun. Ils se réunissent de manière régulière, tous les mois ou toutes les six semaines.

Les groupes opérationnels permettent également d'avoir des échanges avec l'ensemble des partenaires en capacité d'accompagner les jeunes. Leur rôle est d'assurer la centralisation du repérage des jeunes en difficulté d'insertion, d'échanger sur leurs situations individuelles, de les orienter (en particulier en désignant des référents de parcours) et d'assurer un suivi de l'évolution de leur parcours.

Pour le pilotage et l'animation des groupes opérationnels, il est conseillé de mettre en place un binôme délégué du Préfet / collectivité ou mission locale, afin de permettre une meilleure articulation locale.

Les délégués du Préfet ont un rôle majeur dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Leurs missions permettent concrètement d'améliorer la réponse publique aux besoins des habitants. Ils concourent notamment à la mise en œuvre des contrats de ville, en apportant un soutien aux acteurs de proximité. Ils sont les interlocuteurs de l'ensemble des acteurs intervenant dans les quartiers.



FOCUS : Le projet « Retour vers le visible » sur la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Le projet :

Le projet « Retour vers le visible », déployé dans le cadre du PRIJ, se fonde sur la coopération entre l'ensemble des acteurs de terrain et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers.

« Aller vers » et « faire avec » sont ainsi les mots d'ordre de la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit de décrocher les dispositifs d'aide à l'insertion en allant à la rencontre des jeunes concernés afin de bâtir une relation de confiance et de construire des parcours de réussite dans la durée.

Cette dynamique est portée sur l'agglomération Roissy Pays de France par un consortium regroupant la Mission locale Val d'Oise Est (coordination), la Mission locale Plaine de France, l'OPEJ, IMAJ, Sport dans la ville, Creative, la PJJ, ainsi que les villes de Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Louvres, Sarcelles, Villiers-Le-Bel, Villeparisis, la Maison de l'emploi et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Public cible / bénéficiaires :

Les jeunes concernés par l'appui PRIJ sont les jeunes NEET de 16 à 30 ans (ni en formation, ni en emploi, ni scolarisés), sans solution, les décrocheurs, les jeunes invisibles non connus des structures de l'insertion professionnelle et plus généralement les jeunes qui cumulent des freins à l'insertion ou qui entravent leur insertion (logement, santé, freins administratifs et/ou sociaux, etc.).

Modalités d'accompagnement :

Sept Groupes de travail opérationnels (GTO) ont été installés sur les villes membres du consortium. Ces groupes visent à centraliser les repérages et les orientations des jeunes en faisant travailler ensemble les divers acteurs de l'insertion. Ces GTO incluent donc de nombreux participants, qui vont au-delà des membres du consortium, avec la participation des CIO, des espaces emploi, de Pôle emploi, de l'E2C, de l'EPIDE, du Service Social Départemental, etc. Ces groupes sont ouverts en continu et tous les participants sont identifiés comme des référents de parcours. Ils sont animés par la coordination du PRIJ (Mission Locale Val d'Oise Est), le délégué du Préfet local, et un représentant du Maire. Ils se réunissent tous les mois et demi.

Des réponses sur mesure doivent être proposées en s'appuyant sur l'éventail des dispositifs existants dans les champs de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle.



Coordinatrices du projet :

*Emeline VIDOT (06 16 99 94 32)
Semaho DENEBO (07 71 44 26 59)*

Contact : invisibles-prij@mlvoe-mlidf.org



FOCUS : Le PRIJ sur le territoire d'Est Ensemble

L'Établissement Public Territorial d'Est Ensemble est lauréat de l'appel à projets du PIC « Repérer les invisibles » et s'est constitué chef de file d'un consortium d'acteurs du territoire afin de couvrir les 9 villes (Bagnole - Bobigny - Bondy - Le Pré Saint Gervais - Les Lilas - Montreuil - Noisy Le Sec - Pantin - Romainville). Ce consortium se compose de Clubs de Prévention Spécialisée, de Services jeunesse des villes, d'associations de quartier et de la Mission locale, avec un objectif de repérage et de mobilisation de 1 300 jeunes sur deux ans.

C'est au total 14 référents de parcours qui sont portés par ces structures, sélectionnées pour leur fort ancrage territorial ainsi que pour leur capacité à faire de « l'aller vers », en proposant des actions de repérage centrées sur une démarche pro-active « d'aller vers », ainsi que sur des actions de remobilisation pour stimuler l'intérêt des jeunes et renforcer le lien de confiance.

La mise en œuvre des Groupes opérationnels de suivi du PRIJ sur le territoire d'Est Ensemble

La collaboration renforcée des acteurs de l'emploi et de l'insertion mise en place dans le cadre du PRIJ s'appuie sur des Groupes opérationnels de suivi (GOS) dans chaque ville, visant à solutionner les freins périphériques, à faciliter l'orientation des jeunes et à s'inscrire dans une co-construction de parcours et d'accompagnement sécurisé des bénéficiaires, en impulsant notamment une dynamique locale à travers la mise en œuvre d'actions transversales (pieds d'immeuble, forums, actions de remobilisation, etc.).

Ces instances régulières permettent de renforcer l'interconnaissance et les liens de collaboration entre les acteurs de l'insertion et du service public de l'emploi (SPE), d'outiller les référents et plus largement les autres membres du GOS dans l'orientation des publics sur des dispositifs existants, de partager des connaissances sur des thématiques variées et de réfléchir à une articulation cohérente entre le Contrat d'engagement jeune (CEJ) avec des dispositifs complémentaires.



Coordinatrice du PRIJ à Est Ensemble :

Leitia CRETEUR

Contact : Leitia.creteur@est-ensemble.fr

II. LE PILOTAGE LOCAL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Pôle emploi et les Missions locales : zoom sur deux acteurs-clés du PRIJ

Pôle emploi

En 2023, Pôle emploi poursuit la collaboration engagée depuis la création du PRIJ dans le but d'offrir un accompagnement renforcé et personnalisé aux jeunes en difficulté d'insertion âgés de 16 à 30 ans et issus des QPV franciliens.

Cet engagement se traduit notamment par :

- L'animation régulière du réseau PRIJ au sein de Pôle emploi Ile-de-France qui mobilise tout son maillage territorial avec la désignation de correspondants à chaque niveau (Direction régionale, les huit Directions territoriales ainsi que les agences concernées par un groupe opérationnel) : cela permet de partager les bonnes pratiques et les résultats ;
- La représentation de Pôle emploi dans chacun des groupes opérationnels qui permet d'assurer le bon niveau d'intervention des conseillers Pôle emploi en complémentarité des actions PRIJ.

Cette complémentarité passe également par une mise en articulation du PRIJ avec le CEJ en appui dans les parcours des jeunes et le repérage des jeunes pour orientation vers Pôle emploi et les Missions locales.

De plus, pour 2023 et dans le cadre des tensions de recrutement liées aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, Pôle emploi et le PRIJ s'investissent conjointement afin de favoriser les orientations de jeunes vers le secteur de la sécurité privée. Courant premier trimestre 2023, tous les groupes opérationnels bénéficieront ainsi d'une présentation du secteur de la sécurité privée par le représentant local de Pôle emploi afin d'en assimiler les grands enjeux et de travailler conjointement à l'orientation de jeunes vers ce secteur.

RETOUR D'EXPERIENCE : Témoignage croisé de Murielle PIN, référente PRIJ du groupe opérationnel de Villeneuve-Saint-Georges (94), et de Raphaël SFEIR, conseiller CEJ Pôle emploi

Deux acteurs engagés dans le suivi des demandeurs d'emploi

Murielle PIN et Raphaël SFEIR ont démarré leur collaboration en mars 2022 lors du lancement du CEJ avec pour objectif de mettre en place des actions « d'aller vers », démarche incontournable pour capter les jeunes. Murielle PIN effectue donc des permanences au coeur des quartiers et est en lien étroit avec les acteurs de terrain qui travaillent pour ces jeunes (collectivités locales, clubs de prévention, associations, éducateurs spécialisés, etc.). Quand un jeune est repéré, elle le reçoit une première fois pour faire un diagnostic : bilan de son parcours et de ses attendus, identification des freins périphériques éventuels. Un deuxième entretien est organisé afin de proposer aux jeunes des solutions et notamment l'entrée en CEJ. Un troisième entretien tripartite entre le jeune, la référente PRIJ et le conseiller CEJ Raphaël SFEIR, est alors organisé afin de faire le lien. Murielle PIN et Raphaël SFEIR ont ensuite des entretiens environ toutes les deux semaines pour faire un point sur tous les jeunes accompagnés dans le cadre de leur travail en binôme et permettre ainsi un échange d'informations régulier.

« Pour Murielle PIN, ce travail conjoint est « fluide aussi bien pour moi que pour le jeune ». Pour Raphaël SFEIR, cela permet d'échanger « des informations essentielles que je n'ai pas et vice versa ». »

Le rôle clé du groupe opérationnel du PRIJ pour l'accompagnement des jeunes

Présidé par le délégué du Préfet du territoire, le GO PRIJ de Villeneuve-Saint-Georges se réunit mensuellement et regroupe différentes structures telles que Pôle emploi, la Mission locale, l'Education nationale (via la mission de lutte contre le décrochage scolaire), le Centre Asphalte, la PJJ, les associations locales, les éducateurs, le Point Info Jeunesse (PIJ), etc. Des entreprises y sont également régulièrement invitées ainsi que des partenaires (comme par exemple l'AFPA ou encore la Cité des métiers). Les jeunes eux-mêmes peuvent être conviés pour exposer leur situation et échanger avec les professionnels présents.

La nature multi-partenaire du GO PRIJ permet un accompagnement complet et individualisé de chaque jeune : chaque partenaire présent peut lui proposer son offre de services la plus adaptée à sa situation. C'est cet accompagnement individualisé, rapproché et co-construit entre les acteurs qui représente la force du PRIJ. La présence du conseiller Pôle emploi et de la conseillère insertion au sein de ce GO PRIJ est une réelle plus-value dans le suivi des jeunes et permet d'apporter plus de visibilité sur l'accompagnement qui leur est proposé.

« Pour Raphaël SFEIR « On découvre pleins de partenaires lors de ces GO PRIJ. C'est très intéressant de pouvoir y assister. Chacun expose son offre de services ». »

II. Le pilotage local et l'accompagnement des jeunes

Les Missions locales

Les Missions locales ont pour principale fonction de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, à la formation, ainsi qu'aux droits sociaux comme la santé, le logement ou encore la citoyenneté. Les Missions locales s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus qui ne suivent pas d'études et qui n'ont pas d'emploi stable. Aussi, compte tenu de leurs missions, elles ont un rôle majeur dans la mise en œuvre du PRIJ.

Mélanie VAILLANT

Coordinatrice du PRIJ à la Mission
locale de Paris
m.vaillant@missionlocaledeparis.fr



Quels sont votre rôle, votre mission et vos actions ?

Je coordonne et anime l'équipe du PRIJ, composée de 10 référents de parcours PRIJ / conseillers en insertion socioprofessionnelle, à la Mission locale de Paris. Plus concrètement, j'ai pour mission de mettre en place un programme d'actions adapté aux besoins socioprofessionnels des jeunes ciblés en allant au-devant de ces derniers (packs de remobilisation, actions hors-les-murs, permanences, etc.). Aussi, l'objectif est de développer des partenariats et d'ouvrir les horizons du PRIJ avec l'offre de service de la Mission locale (santé, citoyenneté, sport, etc.) et les ressources des différents partenaires (entreprises, centres de formation, associations, etc.). In fine, l'enjeu est de suivre l'activité du PRIJ afin d'atteindre les objectifs fixés et de valoriser cette belle dynamique de travail (stratégie de communication, reporting, etc.).



Comment décririez-vous le poste de référent de parcours créé dans le cadre du PRIJ ?

Un référent de parcours PRIJ est un conseiller en insertion socioprofessionnelle avec de multiples casquettes. Son cœur de métier relève de l'accompagnement individuel et renforcé à destination des jeunes. La particularité dans sa pratique professionnelle par rapport aux autres conseillers de la Mission locale réside dans cette démarche

Quelles actions innovantes avez-vous mis en place ?

Depuis 2020 et notamment à la suite de la crise sanitaire, des actions collectives sont expérimentées dans le cadre du PRIJ : des packs de remobilisation. C'est un programme d'insertion socioprofessionnelle de 2-3 semaines mobilisant différents leviers d'engagements - développement personnel, sport, culture, mobilité, orientation professionnelle, emploi - et ayant pour objectif de réactiver les jeunes dans leur parcours de vie personnelle et professionnelle. A la fin de ce parcours, les jeunes

« d'aller-vers » au travers de la mise en place d'actions hors-les-murs, de permanences chez des partenaires et le travail multipartenarial. Pour favoriser le repérage et la remobilisation des jeunes ayant la typologie PRIJ, les référents animent également des actions collectives : des packs de remobilisation. Malgré cette polyvalence nécessaire, l'objectif final reste le même pour tout conseiller : que le jeune trouve une solution en adéquation avec ses possibles, ses choix et ses envies.

concernés, entre 10 et 15 par cohorte, sont accompagnés par les référents de parcours : le but étant l'entrée en emploi durable. Il est à noter que ce projet est coconstruit avec l'ensemble des acteurs locaux (clubs de prévention, Centres Paris Anim', EDL de la Mairie de Paris, délégués du Préfet, associations de quartier, etc.) afin de répondre aux besoins des jeunes du quartier avec les ressources locales existantes. Ce pack est notamment un nouvel outil pour repérer et remobiliser des jeunes dans le cadre du PRIJ.



FOCUS : Le Contrat d'engagement jeune (CEJ) et le CEJ « jeune en rupture »

En vigueur depuis le 1er mars 2022, le Contrat d'engagement jeune (CEJ) s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » et remplace la Garantie jeune.

Mis en œuvre par Pôle emploi et les Missions locales, le CEJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable : le CEJ leur propose un accompagnement individuel et intensif de 6 à 12 mois (exceptionnellement jusqu'à 18 mois), avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. L'accompagnement est réalisé par un conseiller dédié et comprend un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités. Une allocation pouvant aller jusqu'à 520 euros par mois peut être versée en fonction des ressources et sous condition de respect des engagements.

Les jeunes du PRIJ doivent pouvoir être orientés et bénéficier en priorité du CEJ.

Un CEJ pour les « jeunes en rupture » est également mis en œuvre par des opérateurs spécifiques retenus lors d'un appel à projets qui s'est déroulé à l'été 2022 : ces opérateurs contribuent à un maillage territorial complet, en renforçant notamment les actions d'accompagnement menées sur les territoires du PRIJ. Il s'adresse aux jeunes les plus en difficulté parmi le public éligible au CEJ suivi par les Missions locales : il s'agit de jeunes en situation de vulnérabilité sociale, sans revenu, éloignés du service public de l'emploi et confrontés à plusieurs freins (logement, mobilité, santé, etc.).

II. LE PILOTAGE LOCAL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Assurer le repérage des jeunes

Le public cible

Le repérage, qui suppose un diagnostic de la situation, est une étape importante conditionnant l'ensemble de la prise en charge.

Qui sont les jeunes concernés ?

Le PRIJ est destiné aux jeunes qui répondent aux trois critères suivants :

- L'âge : des jeunes âgés 16 à 30 ans, c'est-à-dire des jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (mais sont soumis à l'obligation de formation pour les 16-18 ans) ;
- La géographie : des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) : au 1er janvier 2023, le PRIJ couvre 210 des 272 QPV franciliens ; (cf. Annexe n°1 : Les 210 quartiers couverts par le PRIJ au 1er janvier 2023)
- La difficulté d'insertion : des jeunes très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplôme, sans qualification, en recherche de formation ou d'emploi, ou en difficulté dans leur parcours d'insertion.

Important :

■ Le PRIJ cible principalement les décrocheurs et les jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET).

■ Les jeunes sous main de justice sont également éligibles au plan : ils peuvent être accompagnés dans le cadre du PRIJ, même si leur lieu de résidence n'est pas situé dans l'un des 210 QPV concernés.

Assurer le repérage des jeunes

FOCUS : les NEET (« Not in Employment, Education or Training »)

L'acronyme « NEET » désigne les jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation - il s'agit à la fois :

- Des jeunes qui sont sortis précocement du système éducatif et qui n'arrivent pas à s'insérer sur le marché du travail car ils manquent de qualifications et de compétences ;
- Des jeunes diplômés qui ne parviennent pas à trouver un emploi.

FOCUS : les jeunes sous main de justice

Dans le cadre de travaux menés au niveau régional visant à renforcer l'insertion professionnelle des publics sous main de justice, l'une des actions retenues consiste à veiller à ce que le PRIJ bénéficie davantage aux publics sous main de justice, non seulement les jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), mais aussi d'autres publics sous main de justice de moins de 30 ans pris en charge par les services pénitentiaires (DISP) : les sortants de prison, ou les personnes concernées par des alternatives aux poursuites et des aménagements de peine.

Pour permettre cet accompagnement, la participation de la PJJ aux groupes opérationnels est désormais quasi-systématique, et les liens entre les acteurs du PRIJ et les services de l'administration pénitentiaire sont à renforcer.

Trois grandes modalités de repérage

- 1** Un repérage par des tiers, s'appuyant sur les savoir-faire et/ou champs d'intervention de partenaires locaux susceptibles d'identifier des jeunes correspondant aux critères fixés par le PRIJ.
- 2** Un repérage proactif en allant au-devant des jeunes sur le terrain, dans une logique de proximité.
- 3** Un repérage a priori sur liste (de la Mission locale, de Pôle emploi, de l'Education nationale ou d'autres partenaires) visant à identifier, sur la base de différents critères, les jeunes « sans suivi actif » ou « décrocheurs ».

La transmission des listes des décrocheurs scolaires

Dans le cadre du PRIJ, le repérage des jeunes susceptibles d'être bénéficiaires de ce plan doit être réalisé par différentes institutions et organismes qui interviennent en proximité. Le repérage a été significativement renforcé par la transmission des listes des décrocheurs scolaires aux groupes opérationnels.

Le dispositif de prise en charge des décrocheurs s'appuie sur le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) et consiste en plusieurs campagnes de renseignement par an qui aboutissent à établir des listes de décrocheurs qui sont ensuite transmises à un opérateur du Conseil régional (en charge d'une première prise de contact téléphonique) et ensuite aux groupes opérationnels du PRIJ et aux Missions locales. Ainsi, les groupes opérationnels ont vocation à traiter les situations de ceux qui sont injoignables ou réfractaires sur les territoires PRIJ.

Dans son rapport publié en avril 2022, Asdo études a évalué la mise en œuvre du processus de repérage et d'accompagnement des jeunes qui figurent sur les listes de décrocheurs scolaires injoignables, afin d'apprécier l'éventuelle plus-value du PRIJ : les conclusions du rapport indiquent que le PRIJ a un effet positif sur le processus de contact de ces jeunes, au travers de l'action des référents de parcours et de la mobilisation des partenaires dans le cadre des groupes opérationnels.

Cf. Annexe n°2 : Le schéma de prise en charge des décrocheurs scolaires en Ile-de-France (en vigueur au 1er janvier 2023)

L'échange d'informations nominatives

Les conditions d'échange d'informations (en particulier nominatives) au sein de chaque groupe opérationnel doivent respecter les règles juridiques qui s'imposent en la matière (protection des données personnelles notamment). Seules les informations strictement nécessaires et utiles à la résolution des difficultés repérées sont échangées. L'échange d'informations doit être respectueux des missions et des responsabilités de chacun (secret professionnel, devoir de réserve) ainsi que des droits et des libertés individuelles des personnes concernées (consentement des jeunes). Aussi, une charte déontologique a été établie dès avril 2018 en lien avec la CNIL

Cf. Annexe n°3 : Charte déontologique d'échange d'informations

Aller vers

Dans quel but ?

De nombreux jeunes sont réticents à intégrer des dispositifs dans la mesure où ils ont l'impression de les subir et que leur projet n'est pas réellement pris en compte. L'enjeu est d'établir une relation de confiance basée sur la demande de chaque jeune, sans chercher à obtenir directement une insertion professionnelle, laquelle constituera l'aboutissement d'un parcours. Il s'agit d'engager un travail avec les jeunes sur la notion de processus et d'éviter une logique de guichet.

L'une des clés de réussite du PRIJ réside dans la capacité à aller vers les jeunes afin de créer un lien au cœur du quartier. Les acteurs de terrain doivent aller à la rencontre des jeunes dans des lieux et à des horaires où ils sont les plus susceptibles de les atteindre.



FOCUS : l'exemple de l'association Synergie Family

La démarche d'aller vers revêt plusieurs dimensions : tout d'abord, il convient de s'appuyer sur les initiatives et acteurs du territoire qui interviennent au quotidien auprès des habitants. La première étape consiste donc à identifier et à se faire connaître de ces acteurs (référénts PRIJ, éducateurs des clubs de prévention et des services jeunesse des villes, centres sociaux, et bien évidemment les associations œuvrant directement ou indirectement auprès des jeunes), dans une perspective d'augmenter et compléter les actions menées au quotidien par toutes les structures.

Ces premiers contacts permettent d'établir une cartographie du territoire, de repérer les lieux (places, cafés, fast-food, ...) et moments de rassemblement et d'identifier les « influenceurs » du quartier. Les influenceurs sont des personnes qui connaissent bien les habitants du quartier et notamment la jeunesse et bénéficient d'un véritable crédit de confiance auprès d'eux. Ce peut être un habitant ayant grandi dans le quartier, un éducateur, mais également un commerçant, un restaurateur ou tout acteur très investi dans la vie associative du quartier. Ces personnes sont clé pour faire le relais des offres d'accompagnement ou orienter des jeunes vers nos dispositifs.

Une fois cet ancrage effectué, l'aller vers se fait directement dans la rue, pour repérer et se faire repérer par les habitants du quartier. Nous allons directement à la rencontre des jeunes, en se présentant et s'intéressant à leurs centres d'intérêts, leurs perspectives, leurs projets, ... cette prise d'information s'effectue avec précaution pour permettre une montée de la confiance. C'est seulement lorsque la confiance est installée que peut avoir lieu la proposition d'un accompagnement cohérent avec la situation et les envies du jeune.

Enfin, nous participons et co-organisons des événements en pied d'immeuble. Ces événements ne sont pas nécessairement directement liés aux thématiques de formation et d'emploi. Cela peut également prendre la forme d'actions culturelles, sportives, artistiques, ... tout prétexte permettant de créer des moments de convivialités et de rencontre, propices aux échanges avec les habitants du quartier. Les échanges peuvent avoir lieu avec les jeunes directement mais également avec des tiers, parents, ou amis connaissant de jeunes NEET, car les jeunes dits invisibles sont rarement invisibles de tous.

Toutefois, il peut arriver que certains restent particulièrement cachés des yeux. Pour ces derniers, nous développons des stratégies de sourcing digital, permettant d'aller vers, virtuellement au travers des réseaux sociaux suivis par les jeunes comme Twitch, Snapchat, TikTok ou encore Instagram (et parfois Facebook pour toucher les parents). Néanmoins ces stratégies numériques ne peuvent se déployer efficacement et de façon ciblée qu'avec l'aide de relais locaux. Il est donc particulièrement pertinent de les déployer de façon cohérente et complémentaire au sourcing terrain.



Contact : **Youssef SMAYOU**

Directeur régional de Synergie Family
youssef.smayou@synergiefamily.com



FOCUS : l'exemple de l'association Voisin Malin

Dans le cadre du PRIJ, Voisin Malin réalise des campagnes de porte-à-porte afin d'aller vers les jeunes et leurs familles, notamment ceux ni en formation ni en emploi, pour les informer et les orienter vers les structures d'accompagnement locales (Missions locales, clubs de prévention, services municipaux d'accompagnement des jeunes, associations locales, ...) et les mettre en lien avec les référents de parcours du PRIJ.

Construites et réalisées par des habitants salariés à temps très partiel de l'association, formés par les acteurs locaux de l'accompagnement des jeunes sur les services qu'ils proposent, ces campagnes représentent aussi l'opportunité de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les jeunes et leurs familles et d'identifier des leviers pour favoriser leur mobilisation.

Pairs reconnus par les habitants, les Voisins Malins construisent les messages qu'ils diffusent en fonction de ce qu'ils apprennent auprès des acteurs locaux de l'accompagnement et de ce qu'ils perçoivent des réalités de leurs voisins avec lesquels ils échangent sincèrement, justement et en confiance. Certains Voisins Malins sont eux-mêmes âgés de 16 à 25 ans et d'autant plus pertinents pour choisir les approches et informations à transmettre aux jeunes et à leurs familles.

En complémentarité des actions réalisées par les autres acteurs du PRIJ, les échanges en porte-à-porte permettent de toucher les familles les plus éloignées des canaux de communication, de créer un autre cadre de discussion autour de ce sujet, de soutenir les parents et accompagner les jeunes dans les années clefs et souvent difficiles de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Depuis le début de leur action dans le cadre du PRIJ, les Voisins Malins sont intervenus à Mantes-la-Jolie, Paris 19e et Villiers-le-Bel et ont rencontré 290 jeunes ou familles de jeunes ni en emploi ni en formation, dont 85 % ont appris une information nouvelle et 63 % ont l'intention d'entreprendre une démarche suite à leur échange avec un Voisin Malin sur l'insertion professionnelle.



Contact : **Camille BERGERET**

Responsable impact et valorisation
camille.bergeret@voisin-malin.fr

Désigner et recruter des référents de parcours

Leur rôle

Pour réaliser la prise en charge des jeunes qui ont été repérés, des référents de parcours sont désignés et recrutés dans chaque quartier au sein des structures existantes. Les référents de parcours peuvent être des éducateurs, des médiateurs ou encore des travailleurs sociaux. Pour les référents de parcours qui relèvent de la prévention spécialisée, il appartient de se rapprocher du Conseil départemental qui finance les postes d'éducateurs spécialisés. Tout ou partie de leur activité doit être consacrée aux publics bénéficiaires du plan. Chacun d'entre eux doit pouvoir assurer le suivi assidu d'une vingtaine de jeunes.

Le rôle des référents de parcours est de nouer une relation de confiance avec le jeune concerné afin de susciter son adhésion et de l'inscrire dans un parcours régulier et personnalisé. Ils doivent servir d'interlocuteurs entre les institutions et le jeune, par exemple en orientant ce dernier dans ses démarches. Leur objectif est de raccrocher chaque jeune à un ou plusieurs dispositifs de remobilisation (chantiers éducatifs notamment), d'insertion (Contrat d'engagement jeune, Ecole de la deuxième chance, Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), etc.) et/ou de formation.

Cf. Annexe n°4 : Fiche de poste type de référent de parcours

Trois profils de référents identifiés lors de l'évaluation, non exclusifs les uns des autres :



- Le référent comme médiateur, dans une fonction de repérage et de raccrochage.
- Le référent comme conseiller, exerçant une fonction d'orientation et d'accompagnement dans les démarches.
- Le référent comme éducateur, davantage axé sur l'accompagnement socio-éducatif et la mobilisation du jeune autour de son projet de vie.

Leurs missions

Les missions des référents de parcours sont multiples et sont plus ou moins investies selon leur profil et leur structure de rattachement (mission locale, club de prévention, adulte-relais, etc.). Sur le terrain, selon les sites, les référents de parcours s'emparent de ces missions pour tout ou partie. Un certain nombre associe les pratiques d'aller vers et de repérage à celles d'accompagnement dans les démarches :

- **Des missions de repérage** : les jeunes sont orientés par les institutions partenaires des groupes opérationnels ou bien directement par les référents de parcours dans le cadre d'un travail de rue proche de ce que la prévention spécialisée peut habituellement effectuer ;
- **Des missions de mobilisation** : l'accompagnement des jeunes par les référents de parcours se traduit en particulier par des actions de socialisation et de (re)mobilisation dans le but de les faire adhérer aux objectifs et modalités du PRIJ ;
- **Des missions d'orientation** : les référents doivent accompagner le jeune dans sa réflexion personnelle et l'aider à trouver des solutions d'insertion (mobilisation de dispositifs, orientation vers tel ou tel acteur, etc.). Les référents exerçant en Mission locale ou ayant une formation de conseiller en insertion professionnelle paraissent les plus qualifiés pour ce type de démarche ;
- **Des missions administratives** : le parcours des jeunes doit faire l'objet d'un suivi important (reporting, fiches de présentation, fiches de suivi, dossiers administratifs, etc.).

Permettre l'accompagnement personnalisé dans la durée

Susciter l'adhésion


L'enjeu est de nouer le contact avec les jeunes mais également de le maintenir dans la durée.

Les parcours proposés aux jeunes doivent être le fruit d'une co-construction qui nécessite de prévoir des étapes concrètes qui ont du sens, qui donnent confiance. Différentes dimensions doivent être intégrées dans ces parcours : le savoir-être, la citoyenneté, le logement, la mobilité, la culture d'entreprise, notamment.

Il importe de veiller à articuler la prise en compte des attentes des jeunes, correspondant le plus souvent à des réponses immédiates, avec la nécessité de les inscrire dans des parcours dans la durée. Dans le cadre du PRIJ, les dispositifs ont vocation à s'adapter aux besoins des jeunes et non l'inverse.

Les référents de parcours sont amenés à vérifier que les orientations des jeunes n'ont pas été subies, de déceler leurs sources de motivation, de favoriser leur appropriation des codes sociaux, de les fidéliser par des propositions réactives vers des dispositifs de raccrochage, des sas d'intermédiation.

Construire une relation de confiance entre les jeunes et les acteurs de l'insertion est primordial. Cela passe notamment par des modalités d'échange et de communication plus adaptées en proximité sur le terrain et sur les réseaux sociaux. En effet, il est essentiel de renforcer la présence sur le terrain, au cœur des quartiers, d'aller vers les jeunes pour les accompagner, et de ne plus fonctionner uniquement selon une logique de guichet. A ce titre, les acteurs de la prévention spécialisée ont un savoir-faire indéniable en la matière.


 Focus : L'exemple de l'association OSER en Essonne

L'association OSER est une association de prévention spécialisée qui intervient à Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry et Corbeil-Essonnes. Elle participe aux réunions des groupes opérationnels du PRIJ de ses territoires d'intervention. L'association travaille en étroite collaboration avec les Missions locales et les services communaux, afin de repérer et d'accompagner les jeunes sans solution, notamment les décrocheurs scolaires.



Coralie BENARD


Directrice de l'association OSER
associationoser@yahoo.fr



Les acteurs de terrain sont amenés à rencontrer les jeunes à des moments et à des horaires les plus adaptés qui correspondent à leurs modes de vie, en particulier le week-end et en soirée.

A ce titre, l'association Médiation nomade organise des rencontres en pied d'immeuble en soirée en veillant à nouer le contact avec les jeunes au travers de temps d'échanges (www.mediationnomade.fr). Elle intervient également au sein d'un consortium avec le CEMEA et le CIDJ dans le cadre d'une action intitulée « Demain 10h », qui propose aux jeunes rencontrés en pied d'immeuble un accompagnement dès le lendemain sous forme de destinations pour les remobiliser.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du PRIJ, les réseaux sociaux doivent être davantage investis par les référents de parcours, à l'instar de l'action des Promeneurs du Net, soutenus par les CAF, qui interviennent en tant qu'éducateurs de la rue numérique. Le référent de parcours est ainsi amené à communiquer autrement auprès des jeunes accompagnés, par exemple par l'utilisation des applications de messagerie du type WhatsApp utilisées par ce public.



Des actions collectives de mobilisation

Dans ces parcours personnalisés qui sont rarement linéaires, d'autant que les projets des jeunes sont souvent évolutifs, il est utile de proposer des actions collectives stimulantes qui favorisent la mobilisation des jeunes (séjour de rupture, chantier éducatif, challenge sportif, créations culturelles, création d'entreprise, etc.). L'important étant que les jeunes soient les véritables acteurs de leur parcours et puissent échanger entre eux pour partager leur motivation.

A titre d'exemple, les EPIDE (Etablissements pour l'insertion dans l'emploi) s'appuient sur plusieurs principes pédagogiques, en particulier une dynamique collective permettant l'apprentissage collaboratif, la pédagogie de projet et l'acquisition de savoir-être nécessaires à l'insertion (pour en savoir plus : www.epide.fr).

FOCUS : Les Ecoles de la 2e chance (E2C)

Les E2C s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif depuis au moins un an, sans diplôme ni qualification professionnelle ou titulaires d'un BEP, CAP ou BAC, sans emploi, et quelle que soit leur nationalité. Avec pour seul critère de sélection la motivation des candidats, les E2C ont pour objectif leur insertion sociale et professionnelle, en leur permettant de développer des compétences et de construire leur projet personnel et professionnel. Les E2C proposent ainsi un parcours en trois volets : une remise à niveau des savoirs de base (français, mathématiques, culture générale, bureautique, savoir-être), des stages en entreprise (près de la moitié du temps du parcours) et des activités culturelles et sportives. L'alternance étant au cœur du dispositif, les E2C travaillent en partenariat étroit avec les entreprises locales.

Les groupes opérationnels et les référents de parcours sont invités à informer et orienter les jeunes du PRIJ vers l'offre des huit E2C franciliennes (soit une par département), réparties sur 25 sites.

Pour en savoir plus : <https://reseau-e2c.fr/>

FOCUS : La sensibilisation à l'esprit d'entreprendre

Depuis 1979, BGE PaRIF soutient les initiatives de création d'entreprise des particuliers. Sa mission consiste à accompagner par le conseil et la formation toutes celles et ceux qui entreprennent, depuis l'émergence de l'idée jusqu'à sa mise en œuvre et au développement de l'entreprise.

Depuis 2015, BGE PaRIF organise le déploiement d'outils de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre auprès de jeunes décrocheurs scolaires. Les résultats obtenus ont prouvé la pertinence de ce programme. En effet, les évaluations des bénéficiaires sont extrêmement positives : les jeunes se mobilisent sur leur projet, font preuve de sérieux et de créativité, imaginent des projets d'activité en lien avec les besoins de leur territoire et à l'issue du parcours, bâtissent un projet professionnel ambitieux (qui peut passer ou non par la création d'une activité indépendante).

Cette expertise a permis de construire un programme ambitieux pour les jeunes du PRIJ. Il est constitué de 3 phases :

- Introduction : une sensibilisation à la démarche de création d'entreprise et à l'intérêt de l'esprit d'entreprendre ;
- Introspection : un travail pour comprendre son fonctionnement et mieux se connaître afin de trouver sa voie professionnelle ;
- Projection : la construction d'un projet de création d'activité (entreprise ou association), sa formalisation sous format PowerPoint et sa présentation face à un jury composé de professionnels du monde de l'entreprise du territoire.

BGE PaRIF propose des ateliers collectifs d'émergence de projet visant à redonner confiance aux jeunes en leur permettant d'identifier leurs compétences pour les aider à croire en leur avenir, s'autoriser à bâtir un projet professionnel ambitieux en lien avec leurs valeurs et leurs personnalités, et ayant du sens. Avec ce programme d'animation qui stimule leur curiosité en les aidant à devenir acteur de leur avenir, entreprendre est envisagé sous l'angle « entreprendre sa vie ».

Contact : **Gildas CIMON**

Responsable des actions éducatives
gildas.cimon@bge-parif.com

Favoriser les sorties positives

Dans le cadre du PRIJ, les sorties considérées comme positives sont l'entrée en emploi ou l'accès à une formation qualifiante, ainsi que l'entrée en Ecole de la 2e chance ou en Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE).

L'un des principaux objectifs du PRIJ reste d'accroître le nombre de ces sorties positives en emploi ou en formation qualifiante, en mobilisant les dispositifs existants en fonction des attentes des jeunes, et en favorisant leur orientation vers les secteurs en tension qui ont des besoins de recrutement, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et en particulier dans le secteur de la sécurité privée.

III. L'APPUI REGIONAL DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PRIJ

La Préfecture de région assure un rôle d'animation régionale du plan et a noué des partenariats régionaux avec des opérateurs en mesure d'appuyer par leurs actions le déploiement local du PRIJ, en accord et en lien étroit avec les acteurs impliqués dans les territoires.



L'appui dans la qualification et les pratiques des acteurs

Animation du site Internet www.prij.fr

Le site www.prij.fr a pour objectif d'accompagner les acteurs du PRIJ en mettant à leur disposition différents outils, en particulier un descriptif de l'ensemble des dispositifs d'insertion sous forme de fiches thématiques (accès à l'emploi, logement, santé, mobilité, etc.).

Les acteurs du plan - notamment les référents de parcours - peuvent ainsi plus facilement proposer aux jeunes des solutions adaptées à leurs projets.

Le site valorise également les initiatives locales : il est ouvert aux acteurs du PRIJ qui peuvent y apporter leurs témoignages et leurs expériences, et faire part de leur actualité et de leurs actions. Chaque partenaire peut ainsi proposer une actualité, un événement ou présenter une bonne pratique.

Le site propose en page d'accueil une rubrique qui est consacrée aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Une newsletter hebdomadaire présente les dernières actualités publiées sur le site.

Le PRIJ est également présent sur Instagram (https://www.instagram.com/le_prij_idf/) et Twitter (https://twitter.com/Le_Prij_idf).

Contact

(pour l'inscription à la newsletter ou toute question) :
contact@prj.fr

Formations à destination des référents de parcours

Depuis la fin d'année 2018, douze temps de formation ont été organisés à la Préfecture de région : ils ont donné lieu à des exposés pratiques sur les dispositifs susceptibles d'être mobilisés et à des échanges concrets entre référents de parcours sur les modalités d'accompagnement des jeunes en difficulté.

Ces formations sont l'occasion de renforcer les compétences professionnelles des référents de parcours et de leur présenter les outils mis à leur disposition, comme le site Internet ouvert à tous, en particulier les jeunes bénéficiaires potentiels : www.prij.fr

Ateliers d'échanges de pratiques pour les référents de parcours (CEMEA)

Le CEMEA Ile-de-France anime trois groupes d'analyse des pratiques et de réflexion de l'action à destination de référents de parcours volontaires. Ces groupes permettent d'accueillir les référents du PRIJ dans toute leur diversité (de profils professionnels, d'ancienneté, etc.), et de faciliter leur prise de fonction et l'accomplissement de leur mission. Ils poursuivent quatre objectifs principaux :

- Améliorer le repérage, l'accompagnement et les coopérations.
- Approfondir et consolider la posture d'accompagnement.
- Mutualiser les démarches.
- Partager les expériences vécues, croiser les regards, expliciter l'écosystème local et la place du groupe opérationnel comme levier.

En 2022, 30 journées ont été organisées auxquelles ont participé une soixantaine de référents.

Contact : **Elisabeth MEDINA**

Directrice régionale CEMEA Ile-de-France
elisabeth.medina@cemea-idf.org

L'appui à l'accompagnement des jeunes

AEF Info : aide à l'insertion

Les salons « Jeunes d'Avenirs » sont organisés dans quatre régions et deux éditions ont lieu chaque année en Ile-de-France :

■ Au printemps, le salon « Jeunes d'Avenirs Spécial Alternance » pour aider les jeunes à trouver leur contrat et être accompagnés dans leurs parcours vers l'emploi : un espace PRIJ y est animé depuis 2020 par la Préfecture de région et les partenaires du PRIJ;

■ En septembre, le salon « Jeunes d'Avenirs Spécial Rentrée » qui propose un jobdating pour donner une deuxième chance aux jeunes potentiellement décrocheurs.

Depuis 2020, les salons en présentiel sont doublés d'une mobilisation digitale pour l'alternance et le stage en partenariat avec France Bleu : le « Challenge Alternance & Stages ».

Le job board « Jeunes d'Avenirs Recrut' » (www.jeunesdavenirs-recrut.fr) est l'outil de liaison entre les référents de parcours du PRIJ et les jeunes qu'ils suivent. Ce site d'emploi gratuit a en effet été conçu spécialement pour faciliter l'accès des jeunes - ils peuvent être accompagnés sur la plateforme par leur référent - aux entreprises partenaires de Jeunes d'Avenirs.

La hotline téléphonique régionale, associée à Jeunes d'Avenirs Recrut', est composée de plusieurs opérateurs (trices), professionnelles du champ de l'insertion, dont la mission est de repérer les jeunes dits « invisibles » et non accompagnés sur toute l'Ile-de-France. Créée à l'automne 2020, cette équipe aiguille plus de 1 000 jeunes par an, qu'ils aient été repérés sur les éditions d'avril et de septembre du salon, ou qu'ils se soient inscrits directement sur le job board. Sa mission est de détecter les besoins de ces jeunes et de les orienter, sur leurs territoires, vers les Missions locales, Pôle emploi, les E2C, et tous les partenaires associatifs susceptibles d'être en mesure de les aider à s'insérer. Cette hotline est donc une plaque tournante entre l'ensemble des acteurs de la remédiation.

Louison VALADE

Coordinatrice de projets – AEF INFO
louison.valade@aefinfo.fr

Association des apprentis de France (ANAF) : informer et accompagner les jeunes vers l'apprentissage

L'Association des apprentis de France est la première organisation nationale de représentation des apprentis et de leurs intérêts. Elle est structurée autour de trois missions :

- 1** Représenter les apprentis, à savoir porter leur voix à toutes les échelles, défendre leurs intérêts auprès des acteurs de l'apprentissage, mettre en lumière leurs besoins et siéger au sein d'instances représentatives ;
- 2** Accompagner les apprentis, c'est-à-dire les aider à s'orienter et à construire leur parcours, les soutenir dans la recherche d'un contrat, les préparer au monde du travail et lutter contre les inégalités ;
- 3** Valoriser l'apprentissage en informant et communiquant auprès des jeunes, des familles, des accompagnants, que ce soit dans les établissements scolaires ou encore dans les salons d'orientation sur tout le territoire.

Dans le cadre du PRIJ, au sein duquel l'ANAF œuvre depuis le printemps 2020, plusieurs actions spécifiques ont été proposées aux jeunes dans le but de les sensibiliser à l'apprentissage et d'accompagner celles et ceux qui le souhaitent vers cette voie.

En 2023, quatre actions se démarquent :

1 Questions Pour une Alternance, atelier ludique par équipes afin de comprendre tous les enjeux et le fonctionnement de l'apprentissage

2 Filme Ton Profil, programme de création de CV Vidéo afin de valoriser le profil des jeunes, leur redonner confiance et leur permettre d'obtenir un contrat d'alternance

3 Cartes sur Table, atelier de préparation à l'entretien d'embauche à travers la mise en place de minis simulations et de jeux de rôles

4 Le Mentorat de l'Apprentissage, un soutien sur plusieurs mois où des bénévoles généralement salariés apportent leur aide aux jeunes en recherche d'une alternance

L'équipe de l'ANAF travaille dans une réelle démarche d'aller vers et intervient sur tout le territoire d'Ile-de-France. L'adaptation des actions en fonction des besoins des jeunes et des structures est primordiale et l'ANAF se tient toujours à disposition des acteurs de l'insertion et de la jeunesse pour co-construire ensemble les actions les plus adaptées.

Etablissements scolaires, dispositifs d'insertion, Missions locales, Pôle emploi, mission de lutte contre le décrochage scolaire, UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés), etc. sont autant de structures pour lesquelles l'ANAF est intervenue sur la question de l'apprentissage.

Aïda LARDINOIS

Responsable d'antenne Ile-de-France
aida.lardinois@anaf.fr



FOCUS : Le plan régional pour l'apprentissage

En Ile-de-France, un plan régional d'action pour l'apprentissage a été lancé en 2019 par la Préfecture de région, et a été poursuivi chaque année depuis lors avec le Rectorat de la région académique. Il consiste à assurer une meilleure mise en relation des offres et des besoins qui se traduit en particulier par l'organisation de sessions d'apprentissage coaching dans chacun des départements, à l'initiative des Préfectures de département avec l'appui de Pôle emploi, des Missions locales et d'opérateurs régionaux (notamment Impact, FACE « Osons l'apprentissage »), en articulation avec le PRIJ.



La Cravate solidaire

La Cravate solidaire a pour but de favoriser l'insertion des personnes en recherche d'emploi. Son action s'organise autour du don de tenues professionnelles et de la transmission des codes de l'entreprise afin de revaloriser l'estime de soi des publics accompagnés.

L'association organise des ateliers « coup de pouce » : chaque candidat.e est reçu.e lors d'un rendez-vous individuel de 3h décomposé en quatre parties :

- Temps d'accueil (15 min) : accueil du/de la candidat.e afin de le/la mettre en confiance et discuter de ses projets professionnels ;
- Accompagnement image (45 min) : en tête à tête avec un bénévole Coach Image de l'association, le/la candidat.e reçoit une tenue adaptée à son projet professionnel et à ses goûts - la tenue est donnée au/à la candidat.e à la fin de la journée ;
- Accompagnement RH (45 min) : en tenue, le/la candidat.e participe à une simulation d'entretien avec 2 bénévoles RH afin de s'entraîner pour ses futurs entretiens ;
- Photo de CV (15 min) : chaque candidat.e peut faire une photo professionnelle dans le studio photo de l'association pour son CV et les réseaux sociaux professionnels.

Ces ateliers s'adressent aux jeunes en recherche active d'emploi. Les ateliers ayant lieu à Paris, la Cravate solidaire propose également une cravate mobile qui circule dans plusieurs départements franciliens, ainsi que des entretiens en distanciel.

Contacts :

Camille MAHE

Cheffe de projet Antenne Paris 13
camille@lacravatesolidaire.org

Jennifer LANGLOIS

Chargée de mission accompagnements candidats
jennifer@lacravatesolidaire.org

Emploi Mission Action (EMA)

Emploi Mission Action (EMA), association créée en 2014 par des anciens cadres du groupe L'Oréal, intervient dans le cadre du PRIJ. Elle accompagne des jeunes vers le monde professionnel, en les sensibilisant à la confiance en soi, au fonctionnement d'une entreprise, à l'orientation du projet professionnel et à l'accès à la formation et à l'emploi. L'association évalue les pré-requis des jeunes pour une insertion durable, organise des ateliers de valorisation de l'image de soi, propose des initiations numériques, des visites d'entreprises, des ateliers pédagogiques sur des métiers en tension et des mises en situation professionnelle. EMA est également Centre de formation agréé Qualiopi. Elle propose des formations courtes (3h) : « maîtriser les codes du savoir-être », « comprendre et respecter la laïcité », « se préparer à l'entretien d'embauche », « maîtriser sa e-réputation », etc.

Michel FORGET

michel.forget@emploimissionaction.com


Centre Devereux : consultations d'appui psychologique

Le Centre Georges Devereux - centre d'aide psychologique situé à Paris - propose une action destinée à soutenir les équipes de terrain, constituées de référents de parcours, ainsi que les jeunes accompagnés dans le cadre du PRIJ. La cellule du Centre Georges Devereux propose ainsi deux types d'action :

1 Un soutien aux référents de parcours, avec :

- Des temps d'analyse des situations qui les préoccupent, lors desquels un binôme de psychologues détermine avec eux les problèmes psychologiques, à l'origine ou consécutifs aux blocages repérés dans les accompagnements ;
- Une veille téléphonique, durant laquelle les référents de parcours peuvent être conseillés sur des problématiques plus précises concernant des situations qu'ils ont préalablement présentées à l'équipe du Centre Georges Devereux.

2 Un soutien aux jeunes du PRIJ, avec l'organisation de consultations, en présence d'un binôme de psychologues et du référent de parcours, pour clarifier la situation et, le cas échéant, initier un travail clinique court visant à favoriser un accès à des soins adaptés lorsque les troubles psychiques constituent un obstacle manifeste à toute démarche d'insertion. Dans ce cadre, les proches du jeune (notamment sa famille) peuvent également s'entretenir avec les psychologues, toujours avec l'accord du jeune. Dans les situations où cela s'avère pertinent (avec les personnes ayant une langue maternelle différente du français par exemple), les consultations du Centre Georges Devereux peuvent se dérouler en présence d'un médiateur ethno-clinicien, parlant la langue de la famille, susceptible de traduire et d'expliciter les points de vue de chacun, selon la méthodologie de l'ethnopsychiatrie élaborée par Tobie Nathan et mise en œuvre au Centre Georges Devereux. Celle-ci consiste à tenir compte avec sérieux des référentiels du sujet (familiaux, culturels, religieux, etc.), ses appartenances, ses attachements, ses savoirs, ses ressources, pour impulser une amélioration de la situation.



Les actions du Centre Georges Devereux peuvent se dérouler, selon les spécificités des situations et les disponibilités de chacun, sous 3 formes :

- Au sein du QPV où vit le jeune, dans une salle appartenant aux acteurs locaux (Mission locale, club de prévention spécialisée, association, etc.) ;
- Au sein des locaux du Centre Georges Devereux (Paris 1er) ;
- En visio (outil Zoom).

Pour se mettre en lien avec l'équipe du Centre Georges Devereux, les référents de parcours d'Ile-de-France qui le souhaitent peuvent écrire à Mustapha ECHAOUI, psychologue coordinateur : mustapha.echaoui@devereux.fr (inscrire PRIJ en sujet).

L'appui à l'accompagnement des jeunes

Les Jumelages culturels

Les jumelages culturels ont pour objectif de favoriser l'accès à la culture de publics issus des quartiers de la politique de la ville, en mobilisant des établissements nationaux reconnus pour leur excellence culturelle. 30 jumelages culturels sont mis en œuvre pour la troisième génération de conventionnement (2022-2024).

Cf. Annexe n°6 : Liste des jumelages culturels en Ile-de-France (2022-2024)


Il y a ainsi un fort enjeu à ce que des passerelles puissent être faites entre le PRIJ et les jumelages culturels (les établissements publics culturels peuvent par exemple être invités à présenter leurs actions aux membres du groupe opérationnel, poster leurs actualités sur le site Internet du PRIJ, inviter des jeunes du PRIJ à des ateliers « découverte des métiers », etc.).

A titre d'illustration, le Centre national de la Danse, qui a initié un jumelage avec Cergy (95), a organisé courant 2022 une journée des métiers pour faire découvrir à 12 jeunes en réinsertion les différents métiers du centre. La Ferme du Buisson, qui a rejoint le dispositif en 2022 et qui porte un jumelage en Seine-et-Marne, travaille également avec des jeunes en insertion issus des QPV et les forme aux métiers d'accueil du public.

Contacts : anais.garcia@cnd.fr / philippe.fourchon@lafermedubuisson.com

Avec les villes de Limay et des Mureaux (78), le Château de Versailles a organisé des rencontres avec des professionnels pour leur présenter des métiers méconnus et inviter les jeunes à réaliser des vidéos sur Tiktok qui seront publiées sur le site Internet du Château.

Contacts : florine.jacques-jean@chateauversailles.fr




Dans le cadre de son jumelage culturel avec le 19^e arrondissement de Paris, la Philharmonie de Paris déploie un projet de création musicale collective, « Studio 19 », impliquant des jeunes du territoire sur une année et ayant pour objectif le développement de différentes capacités nécessaires au bien-être et à l’insertion sociale. En outre, la Philharmonie propose un accompagnement individuel des jeunes du 19^e arrondissement dans leurs projets personnels et professionnels (inscription aux activités culturelles proposées par les structures partenaires, stages conventionnés à la Philharmonie, etc.). Un partenariat étroit avec la Mission locale de Paris est mis en œuvre depuis 2019, ce qui permet aux jeunes accompagnés dans le cadre du PRIJ de bénéficier de ces actions.

Contacts : ogarcia@cite-musique.fr

Objectif Louvre

A travers le projet Objectif Louvre, le Musée du Louvre propose aux structures de l’insertion et à leur public des activités in situ et hors les murs, ayant vocation à faire du musée un vecteur d’insertion sociale et professionnelle.

Cette action vise à élargir et enrichir les pratiques culturelles des jeunes en insertion en faisant de leur venue au musée un levier d’apprentissage des codes socio-culturels nécessaires à la recherche d’un emploi, d’un stage, d’une formation. Par ailleurs, le projet permet de sensibiliser les encadrants sur le rôle des établissements culturels dans le parcours d’insertion des jeunes. Le projet se décline en trois volets : une formation à destination des jeunes sur trois demi-journées, une formation à destination des encadrants sur une journée et l’organisation d’une semaine (la semaine « Culture, justice et insertion ») dédiée à l’ensemble des acteurs de l’insertion sociale et professionnelle. A travers une programmation en adéquation avec les pratiques culturelles des jeunes, cette démarche souhaite rompre avec les freins symboliques de ces publics et l’image scolaire et élitiste des musées.



Au sein des quartiers prioritaires d'Ile de France, le programme s'adresse ainsi :

- Au public des Missions locales qui accompagnent les jeunes en situation de précarité vers l'emploi ou la formation ;
- Au public des Ecoles de la deuxième chance (E2C) qui accompagnent des jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle en leur permettant d'intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle, ainsi qu'aux jeunes des EPIDE ;
- Aux jeunes suivis par les référents de parcours PRIJ ;
- Aux encadrants de jeunes en insertion.

En 2022, plus de 570 personnes ont pu bénéficier de ces actions.

Contacts : Camille.Seuzaret@louvre.fr

Sport dans la ville

Sport dans la Ville est une association d'insertion sociale et professionnelle par le sport. Les centres sportifs implantés en pied d'immeuble au cœur des QPV de plusieurs régions, dont l'Île-de-France, permettent à des milliers de jeunes de pratiquer une activité sportive chaque semaine. En complément de ce volet sportif, l'association propose des programmes offrant aux inscrits un accompagnement personnalisé sur le chemin de la formation et de l'emploi et des sorties et séjours « découverte » afin de permettre aux jeunes de s'ouvrir à de nouveaux horizons.

L'association est partenaire du PRIJ dans le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis et Paris, et participe ainsi aux groupes opérationnels et de suivi.

Parmi les actions menées en 2022, Sport dans la Ville a lancé en mars la 2e promotion de son dispositif « L'Accélérateur » à destination d'un groupe de 14 jeunes en situation de décrochage de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et de Paris. Elle visait à remobiliser les participants, notamment par le sport, et à les aider à intégrer durablement une formation ou un emploi. Ce sas de remobilisation de 12 semaines comportait :

- Une semaine de « booster sportif » organisée en Normandie, permettant aux responsables insertion de l'association de tisser les premiers liens avec les jeunes ;
- Des visites d'entreprises organisées chez Coriance et Vinci, et qui ont mené pour certains jeunes à l'obtention de stages au sein de ces groupes ;
- Des ateliers visant à développer la confiance et la connaissance de soi des participants, à acquérir les codes socio-professionnels et à élaborer leur projet professionnel ;
- Deux semaines de stage pour permettre aux jeunes de se confronter au monde de l'entreprise et confirmer leur projet professionnel ;
- En fil rouge de ces 12 semaines d'accompagnement, la réalisation d'un morceau de musique par les jeunes, qui ont connu toutes les étapes de la composition grâce à l'accompagnement d'un label de musique : du choix de l'instrumental à l'écriture des textes en passant par l'enregistrement en studio.

Contacts : **Bertrand CHEDE**

Directeur Ile-de-France
bchede@sportdanslaville.com

☞ Mission ville régionale

La Mission ville de la Préfecture de la région d'Île-de-France assure un rôle d'impulsion du PRIJ, de qualification des référents de parcours, de suivi et d'animation. La Mission ville régionale se tient à la disposition des acteurs impliqués dans le PRIJ pour apporter un appui spécifique, en lien avec les Préfectures de département et à leur demande.

pref-mission-ville@paris.gouv.fr



IV. LE FINANCEMENT DU PLAN

Les subventions

Depuis son lancement en avril 2018, le PRIJ a mobilisé des moyens financiers principalement pour soutenir :

- Le recrutement de référents de parcours ;
- Des actions locales spécifiques ;
- Des opérateurs régionaux ;
- L'animation régionale du plan.

Le PRIJ ayant une nature interministérielle et partenariale, il est susceptible de bénéficier de plusieurs sources de financement, provenant principalement de l'Etat.



L'appel à projets PIC « Repérage des Invisibles » (vagues 1 et 2)

La DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) a piloté un appel à projets spécifique portant sur le repérage et l'accompagnement des invisibles dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Deux vagues de cet appel à projets ont eu lieu, la première en 2019, la seconde en 2021 : en Ile-de-France, elles ont été largement orientées en direction du PRIJ pour accompagner son déploiement et son extension, en permettant le financement de postes de référents de parcours.

L'appel à projets CEJ « Jeunes en rupture »

Comme indiqué dans la 2e partie du guide, l'appel à projets du CEJ « Jeunes en rupture » lancé à l'été 2022 permet de soutenir des opérateurs qui vont accompagner les jeunes les plus en difficulté vers le CEJ, en particulier sur les territoires du PRIJ. Cet appel à projets permet ainsi de soutenir les actions suivantes :

- Une démarche d'aller-vers pour repérer les jeunes en rupture ;
- Une démarche de remobilisation et d'accompagnement vers la Mission locale, en vue de l'ouverture du CEJ ;
- Un co-accompagnement dans le cadre du CEJ construit avec la Mission locale, en proposant au jeune des actions adaptées à sa situation et relevant de sa prise en charge globale (logement, santé, mobilité, ...), dans le but de sécuriser son accompagnement vers l'emploi durable ;
- Le cas échéant, la possibilité d'un suivi du jeune après sa sortie du CEJ afin de sécuriser son parcours d'insertion professionnelle.

Les opérateurs financés doivent être associés aux groupes opérationnels du PRIJ.

Crédits de la politique de la ville

La politique de la ville, coordonnée à l'échelle nationale par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en complément des crédits du droit commun.

L'Etat mobilise les crédits de la politique de la ville au niveau régional et départemental. Ces crédits sont alloués principalement au niveau local au travers des contrats de ville via quatre axes d'intervention : l'emploi et le développement économique (dans lequel s'inscrit le PRIJ), la cohésion sociale (éducation, culture, etc.), le cadre de vie et le renouvellement urbain, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Dans le cadre des contrats de ville, les collectivités locales ont également vocation à soutenir le déploiement du PRIJ.

En outre, les crédits du BOP 147 fléchés sur les cités de l'emploi doivent appuyer la mise en œuvre et le déploiement du PRIJ.

En Annexe n°5 sont référencés l'ensemble des dispositifs et financements de droit commun qui sont mobilisables dans le cadre du PRIJ en fonction des parcours des jeunes accompagnés.

Les postes adultes-relais

Créé par le comité interministériel des villes (CIV) du 14 décembre 1999, le contrat adultes-relais « a pour objet d'améliorer, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires prioritaires des contrats de ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs ». Outre cet objectif de renforcement du lien social, le dispositif adultes-relais a également pour but l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

Les adultes-relais encadrent des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils visent à renforcer le lien social par le biais de la médiation.

L'Île-de-France compte aujourd'hui 1 474 postes adultes-relais.

Des postes d'adultes-relais peuvent être mobilisés dans le cadre du déploiement du PRIJ, notamment pour le recrutement des référents de parcours.

Le rôle du médiateur en tant que référent de parcours du PRIJ est essentiel, sa mission principale étant d'« aller vers », c'est-à-dire d'aller à la rencontre des jeunes dits « invisibles ». Le médiateur doit être capable d'explicitier aux jeunes les différentes solutions qui pourraient leur être proposées en emploi ou formation. Il doit pouvoir faire naître l'envie chez ce public de se rapprocher des dispositifs spécifiques ou de droit commun dédiés aux questions de l'emploi. Son travail s'opère généralement auprès des missions locales et en coopération avec les clubs de prévention présents sur les territoires. Enfin, sa mission s'exerce hors les murs et souvent en dehors d'horaires usuels afin de pouvoir toucher le public visé.

Ainsi, depuis le lancement du PRIJ, 41 postes de référents de parcours ont pu être recrutés via un contrat d'adulte-relais.

Au niveau régional, un groupe de travail a été mis en place en mai 2021, avec notamment les Préfectures de département et Pôle emploi afin de trouver les leviers qui permettent de faciliter les recrutements par le biais de convention adultes-relais et de renforcer la professionnalisation des médiateurs en poste.



LE CONTRAT ADULTES-RELAIS

La création d'un poste d'adultes-relais doit faire l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et l'Etat, représenté par le Préfet de département. La signature de cette convention est un préalable au versement de l'aide.

L'Etat accorde à l'employeur une aide forfaitaire annuelle, dans les conditions mentionnées aux articles D. 5134-157 du code du travail. L'aide est versée à compter de la création du poste d'adultes-relais pour les périodes pendant lesquelles le poste est effectivement occupé. Le versement est effectué par l'Agence de services et de paiement (ASP). Le montant annuel de cette aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein est revu chaque année au 1er juillet. Au 1er juillet 2022, l'aide accordée est de 21 246,52 €.

Le salarié :

Pour être en contrat adultes-relais, il faut remplir les trois conditions suivantes :

- Avoir au moins 26 ans depuis le décret n° 2021-1181 du 14 septembre 2021 relatif à la condition d'âge pour l'accès au contrat relatif aux activités d'adultes-relais,
- Résider dans un quartier prioritaire,
- Être sans emploi ou bénéficiaire d'un CUI-CAE (la personne en CUI-CAE doit le rompre pour signer un contrat adultes-relais).

Les employeurs :

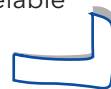
Les contrats adultes-relais peuvent être conclus par les employeurs suivants :

- Associations ;
- Collectivités locales (commune, regroupement de communes, département, région) et leurs établissements publics ;
- Etablissements scolaires publics (maternelle, école primaire, collège, lycée) ;
- Hôpitaux ;
- Offices publics et organismes HLM ;
- Entreprises privées chargées de la gestion d'un service public.

La nature du contrat de travail :

Selon l'employeur, le contrat adultes-relais peut prendre la forme d'un :

- Contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- Contrat à durée déterminée (CDD) dans la limite d'une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.



Les annexes

Annexe n°1 : Les 210 QPV couverts par le PRIJ au 1er janvier 2023

Dépt	Libellé QPV	Commune(s) englobant le QPV
75	Grand Belleville 10ème - 11ème - 20ème	Paris 10e, 11e et 20e
	Bédier - Boutroux	Paris 13e
	Oudiné - Chevaleret	Paris 13e
	Villa d'Este	Paris 13e
	Kellermann - Paul Bourget	Paris 13e
	Jeanne D'Arc - Clisson	Paris 13e
	Didot - Porte de Vanves	Paris 14e
	Porte De Saint-Ouen - Porte Pouchet	Paris 17e
	Porte Montmartre - Porte Des Poissonniers - Moskova	Paris 18e
	Goutte D'Or	Paris 18e
	Blémont	Paris 18e
	La Chapelle - Evangile	Paris 18e
	Porte De La Chapelle - Charles Hermite	Paris 18e, Paris 19e
	Michelet - Alphonse Karr - Rue de Nantes	Paris 18e, Paris 19e
	Chaufourniers	Paris 19e
	Stalingrad Riquet	Paris 19e
	Danube - Solidarité - Marseilleaise	Paris 19e
Algérie	Paris 19e	
Compans - Pelleport	Paris 19e, Paris 20e	
Les Portes Du Vingtième	Paris 20e	
77	Les Fougères	Avon
	Les Deux Parcs-Luzard	Champs-sur-Marne, Noisiel
	La Grande Prairie	Chelles
	Schweitzer - Laennec	Chelles
	Les Templiers	Coulommiers
	La Plaine De Lys - Bernard De Poret	Dammarié-les-Lys
	Résidence Montmirail	La Ferté-sous-Jouarre
	Les Courtilleraie - Le Circé	Le Mée-sur-Seine
	Plateau De Corbeil - Plein-ciel	Le Mée-sur-Seine, Melun
	Beauval Dunant	Meaux
	Les Mezereaux	Melun
	L'Almont	Melun
	Lugny Maronniers - Résidence Du Parc	Moissy-Cramayel
	Surville	Montereau-Fault-Yonne
	Mont Saint Martin	Nemours
	La Renardière	Roissy-en-Brie
	Centre Ville - Quartier De L'Europe	Savigny-le-Temple
	Droits De L'Homme	Savigny-le-Temple
	L'Arche Guedon	Torcy
	Le Mail	Torcy
Quartier République Vilvaudé	Villeparisis	

Dépt	Libellé QPV	Commune(s) englobant le QPV
78	Oiseaux	Carrières-sous-Poissy
	Fleurs	Carrières-sous-Poissy
	Alouettes	Carrières-sur-Seine
	Noe-Feucherets	Chanteloup-les-Vignes
	Petits Prés Sept Mares	Élancourt
	Pont Du Rouoir 2	Guyancourt
	Bois De L'Etang	La Verrière
	Cinq Quartiers	Les Mureaux
	Cité Renault - Centre Ville	Les Mureaux
	Centre-Sud	Limay
	Val Fourré	Mantes-la-Jolie
	Merisiers Plaisances	Mantes-la-Ville
	Domaine De La Vallée	Mantes-la-Ville
	Friches	Maurepas
	Valibout	Plaisir
	Beauregard	Poissy
	Saint Exupéry	Poissy
	Plateau	Sartrouville
	Merisiers-Plaine De Neauphle	Trappes
	Jean Macé	Trappes
Cité Du Parc	Vernouillet	
91	Le Noyer Renard	Athis-Mons
	Clos Nollet	Athis-Mons
	Les Hautes Mardelles	Brunoy
	Les Tarterêts	Corbeil-Essonnes
	Montconseil	Corbeil-Essonnes
	La Nacelle	Corbeil-Essonnes
	Rive Droite	Corbeil-Essonnes, Saint-Germain-lès-Corbeil
	Les Bergeries	Draveil, Vigneux-sur-Seine
	Plaine - Cinéastes	Épinay-sous-Sénart
	Pyramides - Bois Sauvage	Évry-Courcouronnes
	Le Canal	Évry-Courcouronnes
	Les Aunettes	Évry-Courcouronnes
	Champier Du Coq	Évry-Courcouronnes
	Petit Bourg	Évry-Courcouronnes
	Le Parc Aux Lièvres	Évry-Courcouronnes
	Les Passages	Évry-Courcouronnes
	Les Epinettes	Évry-Courcouronnes
	Champs Elysées	Évry-Courcouronnes
	Grigny 2	Grigny
	La Grande Borne - Le Plateau	Grigny, Viry-Châtillon
	Quartier Ouest	Les Ulis
	Bel Air - Rocade	Longjumeau
	La Forêt	Montgeron
	La Prairie De L'Oly	Montgeron, Vigneux-sur-Seine
	Le Vieillet	Quincy-sous-Sénart
	Le Plateau	Ris-Orangis
	Grand Vaux	Savigny-sur-Orge
La Croix Blanche	Vigneux-sur-Seine	

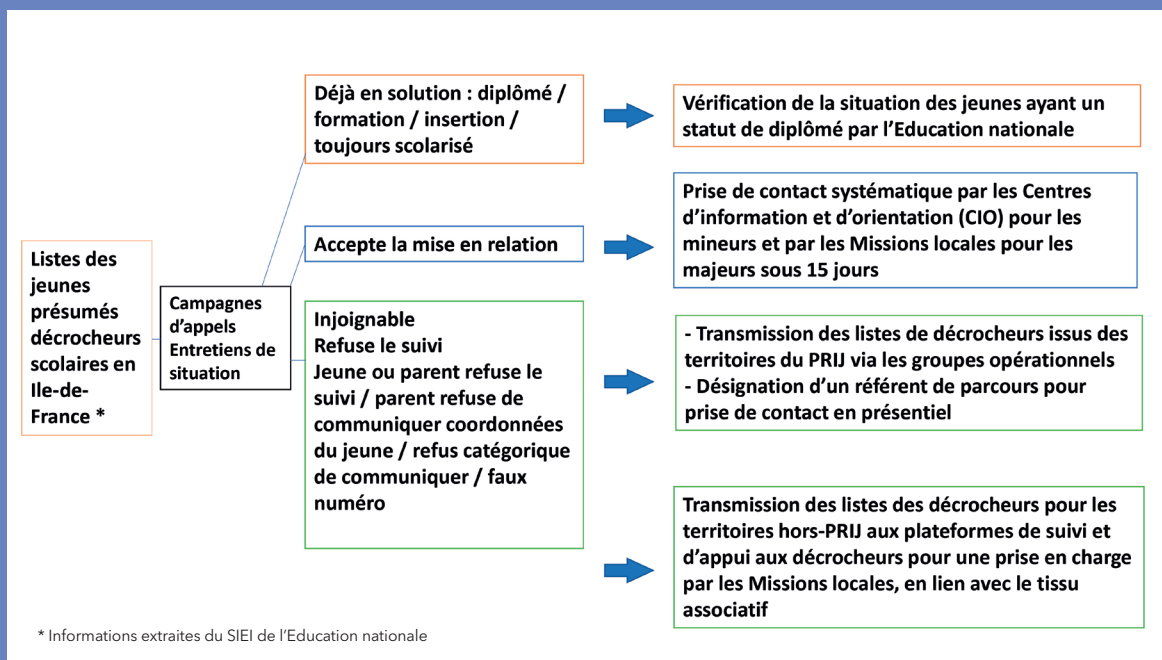
Dépt	Libellé QPV	Commune(s) englobant le QPV
92	Noyer Doré	Antony
	Hauts d'Asnières	Asnières-sur-Seine
	Agnettes	Asnières-sur-Seine, Gennevilliers
	Grésillons Voltaire I - Gabriel Péri	Asnières-sur-Seine, Gennevilliers
	Grésillons Voltaire II - Grésillons	Asnières-sur-Seine, Gennevilliers
	Tertres-Cuverons	Bagneux
	Abbé Grégoire - Mirabeau	Bagneux
	Cité Des Musiciens	Bagneux
	Bac D'Asnières - Beaujon	Clichy
	Entrée De Ville	Clichy
	Fossés Jean	Colombes
	Petit Colombes	Colombes
	Les Musiciens	Colombes
	Les Courtilles	Gennevilliers
	Chemin De L'île	Nanterre
Le Parc	Nanterre	
AIRE 2029	Villeneuve-la-Garenne	
93	Les Courtilières - Pont-De-Pierre	Aubervilliers, Bobigny, Pantin
	Franc Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy	Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis
	Les Beaudottes	Aulnay-sous-Bois, Sevran
	La Capsulerie	Bagnolet
	Le Plateau - Les Malassis - La Noue	Bagnolet, Montreuil
	Quartiers La Muette - Village Parisien	Bobigny, Drancy
	Quartier Salengro - Gaston Roulaud - Centre Ville	Bobigny, Drancy
	Blanqui	Bondy
	Marnaudes - Fosse Aux Bergers - La Sablière	Bondy, Villemomble
	Haut Clichy - Centre Ville - Bosquets - Lucien Noel	Clichy-sous-Bois, Montfermeil
	Quartier Avenir Parisien	Drancy
	Thorez - Larivière - Langevin - Moulin - Allende	Dugny
	Centre Ville	Épinay-sur-Seine
	Orgemont	Épinay-sur-Seine
	La Source - Les Presles	Épinay-sur-Seine
	Jean Moulin - Jean Bouin	Gagny
	Les Peupliers	Gagny
	Abreuvoir - Bondy Nord - Bondy Centre - Pont-De-Bondy - La Sablière - Secteur Sud	Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec
	Quartiers Economie - Les Oiseaux	Le Blanc-Mesnil, Drancy
	Secteur Nord Pont-Yblon	Le Blanc-Mesnil, Dugny
	Secteur Gare - Aviatique	Le Bourget
	Secteur Saint-Nicolas - Guynemer - Gai Logis	Le Bourget
	Thorez-Géraux	L'Île-Saint-Denis
	Méchin - Bocage	L'Île-Saint-Denis
	Paul-Cachin	L'Île-Saint-Denis
	Branly - Boissière	Montreuil
	Bel Air - Grands Pêcheurs - Ruffins - Le Morillon	Montreuil
	Jean Moulin - Espoir	Montreuil
	Trois Communes - Fabien	Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville
	Val Coteau	Neuilly-sur-Mame
	Mont d'Est - Palacio	Noisy-le-Grand
	Pavé-Neuf	Noisy-le-Grand
	Champy - Hauts Bâtons	Noisy-le-Grand
Béthisy	Noisy-le-Sec	
Le Londeau	Noisy-le-Sec	

Dépt	Libellé QPV	Commune(s) englobant le QPV
93	La Boissière	Noisy-le-Sec
	Quatre Chemins	Pantin
	Sept Arpents - Stalingrad	Pantin, Le Pré-Saint-Gervais
	Joncherolles - Fauvettes	Pierrefitte-sur-Seine
	Langevin - Lavoisier - Tartres - Allende	Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis
	Centre Ville - Chatenay - Maroc - Poètes	Pierrefitte-sur-Seine, Stains
	Marcel Cachin	Romainville
	Quartier de L'Horloge	Romainville
	Gagarine	Romainville
	Boissière - Saussaie-Beauclair	Rosny-sous-Bois
	Pré-Gentil	Rosny-sous-Bois
	Mamaudes - Bois-Perrier	Rosny-sous-Bois
	Plaine - Landy - Bailly	Saint-Denis
	Pleyel	Saint-Denis
	Grand Centre - Sémard	Saint-Denis
	Plaine Trezel - Chaudron	Saint-Denis
	Saint-Rémy - Joliot Curie - Bel Air	Saint-Denis
	Floréal Saussaie Allende	Saint-Denis, Stains
	Cordon	Saint-Ouen-sur-Seine
	Michelet - Les Puces - Debain	Saint-Ouen-sur-Seine
	Vieux Saint-Ouen	Saint-Ouen-sur-Seine
	Pasteur - Arago - Zola	Saint-Ouen-sur-Seine
	Rougemont	Sevran
	Montceuleux - Pont Blanc	Sevran
	Centre Elargi	Stains
	Tremblay Grand Ensemble	Tremblay-en-France
Parc De La Noue - Picasso - Pasteur - Europe - Merisiers	Villepinte	
Quartier Politique De La Ville	Villetaneuse	
94	Cité Jardins	Cachan
	Les Mordacs	Champigny-sur-Mame
	Le Bois L'Abbé	Champigny-sur-Mame, Chennevières-sur-Mame
	Mont Mesly - La Habette - Coteaux Du Sud	Créteil
	La Redoute (Le Fort-Michelet)	Fontenay-sous-Bois
	Pierre Et Marie Curie	Ivry-sur-Seine
	Gagarine	Ivry-sur-Seine
	Ivry Port	Ivry-sur-Seine
	Monmousseau	Ivry-sur-Seine
	Lebon - Hochart - Mermoz (Lozaitz Sud)	L'Hay-les-Roses, Villejuif
	Lutèce- Bergerie	Valenton
	Le Quartier Nord	Villeneuve-Saint-Georges
	Commune De Paris - 8 Mai 1945	Vitry-sur-Seine

Dépt	Libellé QPV	Commune(s) englobant le QPV
95	Champieux	Argenteuil
	Val D'Argent Nord	Argenteuil
	Val D'Argent Sud	Argenteuil
	Champagne	Argenteuil
	Joliot Curie	Argenteuil
	Centre Ville	Argenteuil
	Justice - Butte Blanche	Argenteuil, Bezons
	Brigadières - Henri Barbusse	Argenteuil, Bezons
	Carreaux - Fauconnière - Marronniers - Pôle Gare	Arnouville, Gonesse, Villiers-le-Bel
	Delaune Masson Colomb	Bezons
	Axe Majeur - Horloge	Cergy
	La Sébille	Cergy
	Les Dix Arpents	Éragny
	Dame Blanche	Garges-lès-Gonesse
	Saint Blin	Gonesse
	Cottage Elargi	Goussainville
	Grandes Bornes Elargies	Goussainville
	Les Toupets - Côte Des Carrières	Jouy-le-Moutier, Vauréal
	Le Moulinard	Osny
	Marcouville	Pontoise
	Louvrais	Pontoise
	Chennevières - Parc Le Nôtre	Saint-Ouen-l'Aumône
	Clos Du Roi	Saint-Ouen-l'Aumône
	Lochères	Sarcelles
	Rosiers Chantepie	Sarcelles
	Village - Mozart	Sarcelles
Village - Le Puits La Marlière - Derrière Les Murs De Monseigneur	Villiers-le-Bel	

Les annexes

Annexe n°2 : Schéma de prise en charge des décrocheurs scolaires en Ile-de-France (en vigueur au 1er janvier 2023)



Les annexes

Annexe n°3 : Charte déontologique d'échange d'informations

Le plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France vise à prendre en charge individuellement des jeunes de 16 à 30 ans en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne, professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, des groupes opérationnels sont mis en place. Leur composition peut être variable selon les territoires mais ont vocation à comprendre les services de l'Etat concernés (éducation nationale, UT DIRECCTE, DDCS, PJJ, SPIP), les collectivités locales signataires du contrat de ville (commune, intercommunalité, conseil départemental), pôle emploi, la CAF, des associations et structures en charge de l'insertion des jeunes (la mission locale, maison des adolescents, point accueil écoute jeunes, association de prévention spécialisée, association de médiation sociale, réseau information jeunesse, école de la deuxième chance, notamment).

Le groupe opérationnel est animé par un coordonnateur au sein de l'Etat désigné par le Préfet de département qui peut être un membre du corps préfectoral ou un délégué du Préfet. Le rôle de ces groupes opérationnels est d'assurer la centralisation du repérage des jeunes en difficulté, d'échanger sur leurs situations individuelles et de proposer des orientations adaptées aux besoins de chaque jeune. Le groupe opérationnel est chargé de désigner les référents de parcours qui assurent leur accompagnement dans la durée afin de trouver des solutions pour chaque situation individuelle.

Les conditions d'échange d'informations, en particulier nominatives, au sein du groupe opérationnel doivent respecter les règles juridiques qui s'imposent en la matière, notamment celles relatives à la protection des données personnelles. Seules les informations strictement nécessaires et utiles à la résolution des difficultés repérées peuvent être collectées et échangées. L'échange d'informations doit être respectueux des missions et des responsabilités de chacun, des droits et des libertés individuelles des personnes concernées. La charte déontologique type ci-après veille à répondre à ces principes.

Article 1 : Objectifs de la charte

Les groupes opérationnels, mis en place dans le cadre du plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers en Ile-de-France, adoptent une charte déontologique d'échange d'informations afin de garantir un cadre éthique partagé à leurs travaux et de traduire une confiance mutuelle entre les différents partenaires.

Ce plan vise à apporter des solutions adaptées aux jeunes concernés en leur proposant des parcours personnalisés.

Les membres des groupes opérationnels reconnaissent la nécessité de ne collecter et d'échanger des informations nominatives ayant pour seule finalité d'apporter des réponses appropriées aux situations des jeunes bénéficiaires du plan conformément à l'article 7 de la présente charte.

Article 2 : Composition du groupe opérationnel

La liste des membres du groupe opérationnel est arrêtée par le coordonnateur désigné au sein de l'Etat par le Préfet de département. Cette liste est nominative, les membres du groupe opérationnel étant chargés de représenter leurs organismes et institutions, signataires de la charte, au sein de cette instance.

Seuls les personnes et/ou organismes intervenant effectivement dans l'accompagnement des jeunes en vue de leur insertion sociale et professionnelle ont vocation à faire partie du groupe opérationnel et peuvent avoir accès aux informations collectées et échangées dans ce cadre.

Article 3 : Animation des travaux du groupe opérationnel

Les travaux des groupes opérationnels sont pilotés par un coordonnateur au sein de l'Etat (Préfet délégué pour l'égalité des chances, Sous-Préfet, délégué du Préfet) désigné par le Préfet de département.

Le coordonnateur, en charge de l'animation des groupes opérationnels, est garant du respect de la charte, et à ce titre doit prendre toutes les mesures nécessaires afin que les données collectées et partagées soient réalisées dans les conditions prévues par la présente charte.

Pour assurer le suivi des jeunes bénéficiaires du plan dans le cadre des groupes opérationnels, le coordonnateur renseigne le tableau de bord établi par la préfecture de région d'Ile-de-France (modèle ci-joint).

Article 4 : Le repérage des jeunes bénéficiaires du plan

Lorsque le groupe opérationnel a repéré un jeune en difficulté et souhaite le faire bénéficier d'un suivi individualisé dans le cadre du plan d'insertion, le consentement de ce dernier devra préalablement être recueilli avant la collecte des informations le concernant dans le cadre de l'accompagnement qui lui sera proposé,

conformément à l'article 6.1 a) du règlement européen sur la protection des données.

Article 5 : Nature des informations collectées, échangées et enregistrées

Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées que si elles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Aucune donnée à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement de données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique ne doit être collectée, échangée et enregistrée.

Chacun des membres du groupe opérationnel s'engage à ce que les informations dont ils ont connaissance ou auraient connaissance lors des échanges avec le groupe ne soient enregistrées dans leur propre fichier que dans la mesure où elles sont nécessaires à la prise en charge effective des jeunes.

Les informations dont ils sont destinataires devront être supprimées dès lors qu'aucun suivi n'est assuré.

Par ailleurs, le tableau susvisé ne doit comporter aucun commentaire inapproprié, subjectif ou insultant et ne doit contenir que des mentions neutres et factuelles.

Article 6 : La durée de conservation des informations collectées

Les informations collectées et traitées ne peuvent être conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, conformément à la réglementation en vigueur.

A l'expiration de ces périodes, les données sont détruites de manière sécurisée ou archivées dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine relatives aux obligations d'archivage des informations du secteur public.

Article 7 : Les destinataires des informations et confidentialité des échanges

Les membres des groupes opérationnels sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discrétion inhérents à leurs professions respectives.

Il appartient aux membres de s'assurer de ne communiquer que des informations strictement avérées, qui sont nécessaires et utiles à la compréhension ou à la résolution de la situation du jeune concerné.

Les informations échangées n'ont pas vocation à être communiquées en dehors du groupe opérationnel à des tiers.

Article 8 : L'information et les droits des personnes concernées

Les personnes concernées, le cas échéant leurs représentants légaux, doivent être informées, conformément à la réglementation en vigueur, notamment des caractéristiques du traitement et des droits qui leurs sont reconnus.

Article 9 : Les mesures de sécurité

Chaque membre doit prendre toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données à caractère personnel. Il doit, notamment, au moment de leur collecte, durant leur transmission et leur conservation, empêcher que les données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Article 10 : Obligations des membres

Chacun des membres des groupes opérationnels s'engage par la signature

de la charte à préserver la confidentialité des échanges au sein de ces instances. Les informations échangées dans le cadre des groupes opérationnels ne peuvent être utilisées par chacun de ses membres que dans le cadre du plan d'insertion et que dans l'objectif d'améliorer la situation des jeunes concernés.

Tout manquement au respect de la charte entraîne l'exclusion des travaux du groupe.

Article 11 : Législation applicable

La constitution de traitements de données à caractère personnel permettant le suivi des actions en direction des jeunes bénéficiaires du plan dans le cadre des groupes opérationnels est soumise à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Ces traitements sont constitués sous la responsabilité de l'Etat et gérés par une personne délégataire garante du respect des dispositions de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Les annexes

Annexe n°4 : Fiche de poste type de référent de parcours

Le plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France vise à accompagner des jeunes en difficulté, ce qui suppose de les repérer, d'aller vers eux, de susciter leur adhésion et de les inscrire dans un parcours personnalisé.

Aussi, l'un des principaux enjeux du plan est de mobiliser des référents de parcours en capacité d'assurer ces missions essentielles pour la réussite de l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes. Ils ont vocation à être désignés au sein des structures existantes et à consacrer tout ou partie de leur activité au suivi des jeunes bénéficiaires du plan. Compte tenu des besoins et des ressources locales disponibles, des recrutements de référents dédiés pourront être envisagés.

> PROFILS

- ✓ Educateurs de prévention spécialisée
- ✓ Educateurs et animateurs
- ✓ Médiateurs sociaux
- ✓ Travailleurs sociaux

> MISSIONS

- ✓ Nouer le contact avec les jeunes en allant vers eux et en instaurant une relation de confiance
- ✓ Assurer un suivi régulier des jeunes en assurant un rôle de conseil, d'orientation, de facilitation
- ✓ Construire, en lien avec le jeune et les acteurs concernés, un parcours adapté pour chaque jeune pris en charge
- ✓ Associer les parents et/ou les représentants légaux du jeune dans le suivi du parcours
- ✓ Développer des relations partenariales avec les différentes structures en charge de l'insertion des jeunes
- ✓ Participer à l'organisation d'actions de sociabilisation et de remobilisation

> MODALITÉS DE TRAVAIL

- ✓ Sous la responsabilité de son employeur, capacité à travailler en lien étroit avec le groupe opérationnel en charge de la mise en œuvre du plan sur le ou les quartiers concernés
- ✓ Capacité à travailler en réseau avec les autres référents de parcours intervenant dans le quartier et les autres acteurs en charge de l'insertion des jeunes
- ✓ Capacité à rendre compte à son employeur et au groupe opérationnel dans le respect des obligations et des principes déontologiques inhérents à leurs professions respectives
- ✓ Capacité à adapter ses horaires de travail en fonction des besoins des jeunes

> COMPÉTENCES

- ✓ Capacité à nouer une relation éducative de confiance avec les jeunes dans leur environnement
- ✓ Connaître les principes et les modes d'intervention adaptés auprès des jeunes en difficulté
- ✓ Connaître les acteurs de la politique de la ville, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion professionnelle
- ✓ Capacité à identifier les problématiques et les potentialités des jeunes
- ✓ Capacité à se positionner dans le cadre d'un accompagnement personnalisé
- ✓ Sens des responsabilités, de la disponibilité, de la persévérance
- ✓ Etre doté d'une capacité à désamorcer des situations problématiques
- ✓ Capacité à travailler en réseau
- ✓ Expérience dans les champs de l'éducation, de la prévention spécialisée ou de la médiation sociale

Les annexes

Annexe n°5 : RECENSEMENT DES DISPOSITIFS

INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI			
Dispositif	Porteur	Descriptif	
PACEA - Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie	Missions locales	Le PACEA est un parcours d'insertion professionnelle basé sur un diagnostic préalable réalisé avec un conseiller (attentes, projet) se traduisant par un contrat d'engagement réciproque signé avec une mission locale. L'accompagnement peut comporter des périodes de formation, de mise en situation professionnelle, des actions spécifiques (social) ou portées par d'autres organismes.	
CEJ - Contrat d'engagement jeune	Missions locales, Pôle emploi	Le CEJ propose un accompagnement personnalisé et intensif basé sur un diagnostic initial approfondi, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Le parcours comprend au minimum 15 à 20 heures d'activités par semaine (actions individuelles, collectives et en autonomie encadrée) et la possibilité de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services de Pôle emploi et des Missions locales ainsi que d'actions structurantes (formation, EPIDE, Ecole de la 2e chance, service civique, période de mise en situation en milieu professionnel, etc.). Le parcours est jalonné de points réguliers avec un conseiller référent dédié (avec la mise à disposition d'une application numérique pour faciliter cette relation).	
E2C - Ecole de la 2e chance	Ecoles de la 2e chance	Les E2C visent l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes qui ont décroché, en proposant un parcours de formation personnalisé centré sur les savoirs de base et incluant des périodes en alternance afin de découvrir le monde du travail. Le parcours peut être interrompu à tout moment dès l'instant que le stagiaire accède à un emploi ou à une formation qualifiante (le parcours moyen étant de 6 mois). Des rentrées sont organisées tout au long de l'année, et la formation est gratuite. Il y a une E2C dans chaque département francilien (chacune ayant plusieurs implantations).	
Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)	EPIDE (établissement public administratif)	Les EPIDE ont pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté sociale, sans qualification ni emploi, grâce à un parcours adapté et individualisé. Reposant sur le principe du volontariat (avec signature d'un contrat), le dispositif accueille et héberge en internat des jeunes motivés et désireux de rompre avec la fatalité de l'échec, les aide à retrouver leur place dans la société en favorisant leur entrée dans la vie active et en leur permettant notamment d'acquérir les comportements sociaux de base nécessaires pour vivre au sein d'une communauté de travail. Quatre EPIDE interviennent en Ile-de-France (dont deux y sont implantés à Brétigny-sur-Orge (91) et Montry (77)). La formation est gratuite et les admissions se font généralement tout au long de l'année.	
Emplois francs	Entreprises et associations	Destiné aux entreprises et associations, où qu'elles soient situées sur le territoire national, le dispositif leur permet de bénéficier d'une prime pour l'embauche en CDI (à hauteur de 5 000 € / an sur 3 ans maximum) ou en CDD de plus de 6 mois (à hauteur de 2 500 € / an sur 2 ans maximum) d'une personne résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (au nombre de 272 en Ile-de-France). Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2023.	

	Publics concernés	Rémunération	Durée	Intervenants	Services concernés	Financement
	Jeunes de 16 à 25 ans	Sous conditions et dans la limite de 497,50 € / mois (en incluant l'ensemble des rémunérations, l'allocation étant plafonnée à six fois le montant du RSA par an)	Jusqu'à 24 mois	Conseiller mission locale	DRIEETS	BOP 102
	Jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap)	Sous conditions d'âge et de revenu fiscal imposable, dans la limite de 520 € / mois	Jusqu'à 12 mois (voire 18 mois)	Conseiller mission locale, conseiller Pôle emploi	DRIEETS	BOP 102
	Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans diplôme ni qualification (ou titulaires d'un BEP, CAP ou BAC)	Statut de stagiaire de la formation professionnelle avec une rémunération moyenne de 500 € / mois (+ protection sociale et transports gratuits)	De 4 à 18 mois	Mission locale pour l'inscription, référents formateurs au sein de l'E2C et tuteurs en entreprise	DRIEETS, Préfecture, Conseil régional	BOP 102, BOP 147, Conseil régional
	Jeunes de 18 à 25 ans, avec un niveau maximum CAP ou BEP (ou ayant abandonné le lycée avant le bac)	460 € / mois (+ prime si sortie en emploi durable ou formation qualifiante) + préparation au permis de conduire	8 mois en internat	Enseignants, anciens militaires, éducateurs, équipe chargée de l'insertion professionnelle	DRIEETS	Pilotage et financement national
	Tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi et résidant en QPV	En fonction de l'employeur et du poste	En fonction du contrat signé (2 ou 3 ans)	Entreprises et associations	DRIEETS	-

Parcours emploi compétences (PEC)	Associations, collectivités, établissements publics, Education nationale	Les PEC constituent depuis 2018 la nouvelle formule des contrats aidés réservés au secteur non marchand, en particulier les associations employeuses. Les PEC sont des contrats de droit privé : établis a minima pour 20h de travail hebdomadaire, ils peuvent être à durée indéterminée ou déterminée (d'au moins 6 mois). Les PEC ont vocation à renforcer l'employabilité des bénéficiaires, au travers d'actions de formation et d'accompagnement attachées à ces contrats.
Contrats initiative emploi (CIE)	Entreprises	Les CIE sont des contrats aidés réservés au secteur marchand (CDD d'au moins 6 mois ou CDI) : il s'agit de contrat de droit privé, en CDI ou CDD d'au moins 6 mois, établis pour une durée de travail hebdomadaire d'au moins 20h. Ce contrat permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience professionnelle tout en étant suivi par un référent chargé de son insertion. Pour les moins de 26 ans, il existe un CIE Jeune et un CIE Jeune sécurité privée.
Parrainage	Missions locales, associations, centres sociaux, etc.	Le parrainage vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, quel que soit leur niveau de diplôme, en les faisant accompagner par des bénévoles, professionnels en activité ou retraités, qui partagent leur expérience et leur réseau professionnel. Visant à développer l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle et à lutter contre toute forme de discrimination, le parrainage renforce l'accès au monde de l'entreprise.
Service militaire volontaire (SMV)	Ministère des Armées	Le Service militaire volontaire (SMV) offre aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un de ses 6 centres (dont un en Ile-de-France à Brétigny-sur-Orge). Le SMV permet d'accéder à plus de 50 métiers dans quatre grands secteurs (agriculture, agroalimentaire et restauration ; BTP, constructeur, électricité et métallurgie ; services aux entreprises, aux personnes et sécurité ; logistique, automobile et machines). Il existe deux types de volontaires : - le volontaire stagiaire : entre 18 et 25 ans, de nationalité française, avec ou sans diplôme, il/elle bénéficie d'une formation complète (composante militaire, humaine, citoyenne et professionnelle), d'une durée de 8 à 12 mois en internat, rémunérée et d'un accompagnement personnalisé ; - le volontaire technicien : entre 18 et 25 ans, de nationalité française, titulaire du brevet des collèges, d'un CAP ou d'un BEP, il/elle valorise ses compétences dans l'instruction à la conduite, la comptabilité, les ressources humaines, le secrétariat ou en participant à l'encadrement des volontaires stagiaires. Chaque volontaire est sous statut militaire et le régiment est ouvert toute l'année. Le SMV comprend une formation militaire initiale, une formation complémentaire (scolaire, permis de conduire, etc.) et une formation professionnelle (stage en entreprise).
Contrat d'apprentissage et aide aux employeurs d'apprentis	Entreprises, fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière)	Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) : il permet à l'apprenti, qui a le statut de salarié, de suivre une formation en alternance en entreprise ou dans la fonction publique sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA). L'apprentissage permet donc de bénéficier d'un enseignement général, théorique et pratique, et d'appliquer les savoirs acquis chez un employeur. Les employeurs (du privé et du public industriel et commercial) peuvent bénéficier pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage d'une aide exceptionnelle d'un montant maximal de 5 000 € pour un apprenti de moins de 18 ans ou de 8 000 € pour un apprenti de plus de 18 ans. Les jeunes qui préparent un diplôme en apprentissage du CAP au niveau Master 2 sont concernés. Les entreprises de 250 salariés ou plus y sont éligibles sous conditions (leur taux d'alternants doit être au moins égal à 5 % de leur effectif annuel moyen).

	Demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi	En fonction de l'employeur et de la situation du bénéficiaire (conditions identiques à un contrat de travail classique)	Entre 6 et 12 mois (renouvelables dans la limite de 24 mois)	Référents de Pôle emploi, des missions locales, de CAP emploi et des Conseils départementaux (RSA)	DRIEETS	BOP 102
	Jeunes de moins de 26 ans (ou jeunes reconnus travailleurs handicapés jusqu'à l'âge de 30 ans inclus)	En fonction de l'employeur et de la situation du bénéficiaire (conditions identiques à un contrat de travail classique)	Entre 6 et 12 mois (renouvelables dans la limite de 24 mois)	Référents de Pôle emploi, des missions locales, de CAP emploi et des Conseils départementaux (RSA)	DRIEETS	-
	Jeunes de 16 à 30 ans	-	Jusqu'à 6 mois (avec prolongation possible)	Bénévoles retraités ou actifs	DRIEETS, Préfecture, Conseil régional	BOP 102, BOP 147, Conseil régional
	Jeunes de nationalité française (car sous statut militaire) de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés	345 € / mois (volontaire stagiaire) ou 745 € / mois (volontaire expert)	Entre 8 et 12 mois (+ suivi jusqu'à 6 mois)	Militaires, professeurs de l'Education nationale, organismes de formation professionnelle	Ministère des Armées	Ministère des Armées, OPCO, Conseil régional
	Jeunes de 16 à 30 ans (ou au-delà dans certains cas : travailleur handicapé, sportif de haut niveau, etc.)	En fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation	Entre 6 mois et 3 ans	CFA, missions locales, maîtres d'apprentissage	DRIEETS	OPCO

<p>Contrat de professionnalisation et aide aux employeurs de contrats de professionnalisation</p>	<p>Entreprises</p>	<p>Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance entre un employeur du secteur privé (sauf les particuliers employeurs) et un salarié répondant à certains critères. Le contrat de professionnalisation doit être écrit et être un CDD ou un CDI. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter une formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé. Le salarié bénéficie du soutien d'un tuteur. Les employeurs peuvent bénéficier pour la conclusion d'un contrat de professionnalisation d'une aide exceptionnelle de 5 000 € pour un salarié de moins de 18 ans et de 8 000 € pour un salarié de plus de 18 ans (jusqu'à 29 ans révolus). Les jeunes qui préparent un diplôme ou un titre de niveau licence professionnelle ou inférieur sont concernés. Les entreprises de 250 salariés ou plus y sont éligibles sous conditions (leur taux d'alternants doit être au moins égal à 5 % de leur effectif annuel moyen).</p>	
<p>Insertion par l'activité économique</p>	<p>Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</p>	<p>L'IAE s'adresse aux personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés professionnelles et sociales particulières ne leur permettant pas d'accéder à l'emploi dans les conditions habituelles du marché du travail. Dans le respect d'un critère d'utilité sociale, l'IAE concerne de nombreux secteurs d'activité (BTP, espaces verts, propreté, services à la personne, communication, informatique, etc.). Les SIAE (ateliers, chantiers, entreprises, entreprises de travail temporaire, associations intermédiaires) proposent un parcours d'insertion, notamment dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion, afin de résoudre les problématiques sociales (logement, mobilité, santé, etc.), d'accroître l'employabilité (acquisition de nouvelles compétences et qualifications, mise en situation de travail, amélioration des savoir-être, etc.) et de trouver sa voie professionnelle (bilan de compétences, ateliers de recherche d'emplois, cours d'informatique pour concevoir un CV, etc.).</p>	
<p>Accompagnement intensif jeunes (AIJ)</p>	<p>Pôle emploi</p>	<p>L'AIJ est un accompagnement sur le volet emploi et/ou formation, réservé aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail, sans être concernés par des freins périphériques à l'emploi qui nécessiteraient un accompagnement social spécifique. L'AIJ repose sur des entretiens individuels réguliers pouvant être complétés par des séquences collectives.</p>	
<p>Cap compétences</p>	<p>Conseil régional</p>	<p>Cap Compétences vise à lutter contre l'illettrisme et à faciliter l'accès à l'emploi et la formation des personnes en difficulté avec la langue française, en proposant des parcours en fonction des profils, dont certains sont accessibles aux sourds et malentendants (parcours réservé aux personnes en situation d'illettrisme, parcours réservé aux personnes ayant des besoins en maîtrise de la langue française et un projet professionnel, etc.).</p>	
<p>Programme régional de formations transversales (PRFT)</p>	<p>Conseil régional</p>	<p>Le PRFT regroupe trois formations avec pour objectifs d'acquérir, de développer ou de renforcer des compétences afin de viser l'accès à l'emploi et à la formation pré-qualifiante/qualifiante : compétences de base (en particulier la maîtrise du français), compétences numériques et anglais à visée professionnelle. Ces formations sont gratuites et permettent l'obtention de certifications. Les publics cibles doivent avoir un projet professionnel validé (par les orienteurs et les organismes de formation) dans les secteurs visés.</p>	
<p>Job dans la ville</p>	<p>Association Sport dans la ville</p>	<p>Job dans la ville a pour objectif d'accompagner les jeunes des QPV où l'association est présente dans la définition d'un projet de formation et sa concrétisation, favorisant ainsi l'entrée dans la vie active, en lien avec un important réseau d'entreprises partenaires. Le programme est gratuit et propose quatre parcours d'accompagnement : « Découverte » (du monde professionnel), « Ambition » (pour les jeunes en études supérieures), « Emploi » (pour les jeunes en recherche d'emploi) et « Passe décisive » (remobilisation par le sport des jeunes en situation de déscolarisation ou en difficulté d'insertion, de niveau infra bac).</p>	

	Jeunes de 16 ans à 25 ans, ainsi que les bénéficiaires des aides suivantes : RSA, ASS, AAH, CUI	En fonction de l'âge et du niveau de qualification	Entre 6 et 12 mois (extensible dans la limite de 24 mois)	Employeurs, tuteurs, OPCO	DRIEETS	OPCO
	Jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, travailleurs handicapés	En fonction de l'âge et du niveau de qualification (a minima le SMIC)	Jusqu'à 24 mois	SIAE et référents de Pôle emploi, des missions locales et de CAP emploi	DRIEETS	BOP 102
	Demandeurs d'emploi de moins de 30 ans	Aide financière exceptionnelle possible pour les moins de 26 ans (limitée à 497,01 € / mois et plafonnée à 1 491,03 € sur 6 mois)	De 3 à 6 mois	Conseiller Pôle emploi	Pôle emploi	-
	Pas de critère d'âge : demandeurs d'emploi, personnes ayant des besoins en maîtrise de la langue française, allocataires du RSA, etc.	Rémunération possible sous conditions	Durée en fonction des parcours (entre 300 et 700h)	Organismes de formation, associations, référents des missions locales, de Pôle emploi, de CAP emploi, etc.	Conseil régional	-
	Pas de critère d'âge : demandeurs d'emploi, public en situation d'illettrisme, public sous main de justice, etc.	Possible en fonction du parcours	En fonction de la formation choisie	Organismes de formation, associations, référents des missions locales, de Pôle emploi, de CAP emploi, etc.	Conseil régional	-
	Jeunes de 14 à 25 ans	-	3 ans d'accompagnement en moyenne	Responsables insertion de l'association, entreprises partenaires, organismes de formation	Association Sport dans la ville	-

Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement (SESAME)	Opérateurs publics et privés	SESAME a pour objectif d'accompagner les jeunes résidant en QPV ou en ZRR (zone de revitalisation rurale) vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, afin de permettre leur insertion professionnelle. Après un diagnostic, il propose un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place.
La Promo 16.18	AFPA	Créée dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », la Promo 16-18 est un programme d'accompagnement de 4 mois porté par l'AFPA, mobilisable pour les jeunes de 16 à 18 ans relevant de l'obligation de formation. Ce programme prend la forme d'un sas de construction de parcours personnalisés et de découverte des métiers, à travers des actions innovantes menées par un consortium partenarial intervenant dans les champs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la culture, du sport, etc. A l'issue des 4 mois, l'objectif est de définir un projet professionnel débouchant sur une formation, un contrat d'apprentissage, un service civique, un emploi ou un parcours scolaire.
Unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)	Ministère de la Justice	Les 21 UEAJ franciliennes sont positionnées comme les unités qui préparent les jeunes suivis par la PJJ aux dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun. Par leur complémentarité avec le droit commun, les UEAJ ont vocation à favoriser la sécurisation du parcours d'insertion et en prévenir les ruptures. Chaque unité dispose de ses propres méthodes et activités qu'elle développe en lien avec les besoins repérés des jeunes (https://www.defi-metiers.fr/reseau/antennes-ueaj-pjj). Une partie des places en UEAJ sont ouvertes à l'ensemble des jeunes.

EDUCATION

Centres d'information et d'orientation (CIO) et Réseau Information jeunesse (IJ)	Education nationale / Réseau IJ	Les CIO apportent des informations sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions. Ils proposent des conseils individuels, afin d'aider la personne à mieux se connaître, à retenir les informations utiles et à organiser les éléments de son choix. Un fonds documentaire est mis à disposition ainsi que des logiciels d'aide à l'orientation. Le réseau IJ a pour objectif d'accompagner les jeunes vers l'autonomie : il propose un accueil libre, anonyme et de qualité aux jeunes cherchant des informations généralistes (orientation professionnelle et scolaire, logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale, etc.). Il met à disposition une documentation thématique en libre consultation et des espaces spécialisés.
Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	Education nationale	Les MLDS visent à prévenir l'abandon scolaire précoce, à mobiliser les ressources de proximité (acteurs locaux, associations, collectivités), accueillir et remobiliser les jeunes qui risquent de quitter ou ont quitté le système éducatif, former et qualifier les jeunes par des remises à niveau, stages, notamment. Chaque Rectorat compte une MLDS, rattachée au Service académique d'information et d'orientation (SAIO). Les actions proposées par la MLDS sont modulables. A chaque rentrée scolaire, un dispositif de repérage permet d'accueillir les jeunes non affectés, en rupture de parcours ou qui ont manifesté des signes de décrochage et de déterminer par la suite, les actions à mettre en place selon les différents profils. L'objectif premier de ces actions est de remobiliser les jeunes dans une dynamique de formation par un accompagnement individualisé.

Jeunes de 16 à 25 ans résidant en QPV ou ZRR qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et/ ou professionnelle (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap)	-	Jusqu'à 2 ans	Professionnels de l'insertion (Pôle emploi, missions locales, etc.) et du sport	DRAJES	-	
Jeunes de 16 à 18 ans déscolarisés et sans formation ni emploi	-	4 mois	Missions locales	AFPA	-	
Jeunes de 16 à 18 ans éloignés de la formation et/ ou de l'insertion professionnelle	-		Educateurs et professeurs techniques, chargés de formation et/ ou d'enseignement et structures partenaires (sport, culture, citoyenneté, medias éducatifs, insertion professionnelle)	DIR-PJJ Ile de France	-	
Tout public pour les CIO, en particulier les jeunes scolarisés et leur famille Le réseau IJ est ouvert à tous les jeunes et leurs parents	-	-	Psychologues de l'Education nationale, conseillers	Rectorats	-	
Jeunes de plus de 16 ans en voie de déscolarisation ou sortis du système scolaire sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle, sans qualification, sans solution	-	-	DASEN, IEN-IO, coordonnateurs enseignants de la MLDS	Rectorats	-	

Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)	Collectivités territoriales, Rectorats, services déconcentrés de l'Etat, réseaux de partenaires	Les PSAD sont un outil partenarial des acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi. Elles ont pour mission de contacter les jeunes en situation de décrochage figurant sur les listes du SIEI ou se présentant dans un lieu d'accueil (mission locale ou CIO généralement). Un diagnostic de la situation des jeunes est réalisé, puis un accompagnement ou une prise en charge sont proposés, avec pour objectif un retour en formation ou une insertion en emploi.
--	---	--

LIEN SOCIAL

Médiation sociale	Associations, communes	Afin de conduire des actions de médiation sociale dans les quartiers prioritaires, en particulier en direction des jeunes en matière de lien social, les acteurs locaux peuvent s'appuyer sur des postes d'adultes-relais et FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Les adultes-relais contribuent à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs (ils s'appuient notamment sur leur aptitude à toucher les personnes isolées et « invisibles » par une démarche « d'aller vers »). Le FONJEP permet de développer et de pérenniser un projet associatif lié aux loisirs éducatifs, à l'action sociale, à la culture, etc., en soutenant l'emploi d'un salarié permanent qualifié.
Centres sociaux	Associations, communes	Le centre social est un équipement de proximité ouvert à tous, qui a pour vocation d'animer et de favoriser le lien social par des activités et des services destinés à toutes les catégories de population, sur un territoire défini. Son objectif est la recherche du mieux vivre sur ce territoire, en permettant à chacun d'être acteur et citoyen.
Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)	Associations	Les PAEJ sont de petites structures, complémentaires des maisons des adolescents, offrant aux jeunes (et à leurs parents) une écoute, un accueil et une orientation. L'accueil est inconditionnel, gratuit et confidentiel, sans rendez vous. Il peut être individuel ou en groupe (avec des parents) et s'adresse aux jeunes exposés à des situations à risque : mal être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire. Cet accueil sert uniquement de relai avec les structures de droit commun et n'offre pas de soin. Néanmoins, un hébergement peut être organisé et des prestations matérielles de première utilité peuvent être offertes (téléphone, aide au transport, petite restauration, consignes, ...).

CULTURE

Culture et lien social	Structures culturelles	Projet artistique faisant l'objet d'un partenariat entre une structure culturelle (associations culturelles, compagnies, artistes inscrits à la maison des artistes, musées, médiathèques, lieux patrimoniaux, lieux de diffusion scientifique et technique) et une structure sociale (maison de quartier, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre social, bailleur social, association œuvrant dans le champ social, centre d'animation, mission locale, centre d'accueil de demandeurs d'asile, foyers d'accueil, résidence sociale, ...).
------------------------	------------------------	---

Jeunes de 16-24 ans au moment du repérage, scolarisés l'année précédente, sans avoir obtenu le diplôme terminal et qui ne se sont retrouvés dans aucun système (trois statuts sont possibles : scolaire, apprenti/en alternance, stagiaire de la formation professionnelle)	-	-	Education nationale, enseignement agricole, CFA, missions locales, PAIO, EPIDE, E2C, etc.	Rectorats	-
Jeunes et familles	-	-	Médiateurs sociaux	Préfecture	BOP 147
Tous publics	-	-	Directeur de centre social et équipe d'animation	CAF, DRAJES	CAF, BOP 147
Jeunes de 12 à 25 ans rencontrant des difficultés (et leurs parents)	-	-	Professionnels de la santé, de l'éducation, de l'animation et du secteur social	Conseils départementaux, CAF	Conseils départementaux, CAF
Tous publics	-	-		DRAC	BOP 224

Journalistes en résidence	Journalistes professionnels	Les résidences de journaliste ont vocation, autour d'un professionnel, à favoriser l'éducation aux médias (en particulier numériques) et à l'information, et à accompagner les initiatives de médias de proximité. Le journaliste est accueilli au sein du territoire, sur une période longue, en immersion auprès de la population locale dans le cadre d'une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents acteurs. Le journaliste apporte ainsi un regard extérieur, et porte un projet de résidence articulé autour d'actions d'éducation, de formation, et de diffusion de ses productions, particulièrement auprès du public jeune.
Jumelages culturels	Etablissements culturels	Actions visant à développer la culture et la pratique artistique des habitants et en particuliers les jeunes des quartiers politique de la ville par un lien étroit entre un territoire et un établissement public national. Sur la période 2022-2024, 30 jumelages culturels avec des établissements nationaux sont mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle génération de conventionnement.

ENGAGEMENT, EDUCATION A LA CITOYENNETE

Service civique	Organisme sans but lucratif français (association, fondation, etc.), organisme public (établissement scolaire, mairie, etc.), organisme d'habitations à loyer modéré, organisation internationale dont le siège social est en France	Engagement volontaire qui permet d'accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la Nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence). La mission fait l'objet d'une signature de contrat et peut être réalisée en France ou à l'étranger.
Service national universel (SNU)	Etat	Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants : la transmission d'un socle républicain, le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle. Le SNU comprend un séjour de cohésion de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense (ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire), une mission d'intérêt général visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société (84h), la possibilité d'un engagement volontaire de 3 mois à 1 an, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun.
Réseau information jeunesse (CIDJ, CRIJ, CIJ, BIJ, PIJ)	Collectivités locales, associations	Accueil gratuit, anonyme et personnalisé et information des jeunes sur tous les sujets qui les concernent : enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, logement, transport, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale, etc.
Maisons des jeunes de la culture (MJC)	Associations	Responsabilisation et automatisation par des activités musicales, artistiques, sportives.

	Tous publics, en particulier les jeunes	-	-		DRAC	BOP 224
	Tous publics de QPV	-	-		Préfecture, DRAC	BOP 147, BOP 224
	Jeunes de 16 à 25 ans	Indemnité de 600,94 € nets / mois (+ 111,45 € sous conditions sociales et financières), jours de congé (protection sociale	De 6 à 12 mois	Tutorat	DRAJES	BOP 163 (Agence du service civique)
	Tous les jeunes de 15 à 17 ans (et les jeunes de 16 à 25 ans pour l'engagement volontaire)	-	De 1 mois jusqu'à 1 an	Formateurs de la sécurité civile, de l'éducation populaire, militaires, de l'Education nationale, etc.	DRAJES	BOP 163
	Tous les jeunes	-	-	Professionnels de la jeunesse	DRAJES	BOP 163
	Enfants et adultes	-	-	Animateurs	DRAJES	BOP 163

Chantiers de jeunes bénévoles	Associations agréées	Rassemblement de jeunes bénévoles qui réalisent ensemble un projet utile à la collectivité (ayant pour but par exemple la restauration d'un patrimoine bâti ou la préservation de l'environnement). Pour participer à un chantier, le jeune doit verser une participation financière. Le jeune est logé et nourri, mais l'assurance et l'adhésion à l'association sont à sa charge. Le tarif adhésion peut être plus important lorsque des activités sportives ou culturelles exigent un encadrement particulier. Le transport est à la charge du jeune.
Mobilité européenne internationale des jeunes	Associations	L'accès des jeunes les plus éloignés de la mobilité suppose une action éducative renforcée (accompagnement, tutorat). Sensibilisation, orientation et accompagnement des jeunes. Formation et animation de réseaux.
MOBILITE		
Chèque permis de conduire	Conseil régional	Parmi les jeunes éligibles à ce chèque permis de conduire, figurent les stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'une des formations financées par la Région, les jeunes inscrits et suivis en mission locale, signataires d'un PACEA et dont le projet professionnel nécessite l'obtention du permis, les jeunes signataires d'un CEJ, les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans résidant en QPV ou en zone rurale.
SOUTIEN FINANCIER		
Revenu jeunes actifs (RJA)	Conseil régional	L'aide vise à aider les jeunes franciliens touchés par la précarité qui suivent une formation dans les 11 secteurs identifiés comme étant en tension (sécurité privée, industrie, BTP, numérique, hôtellerie-café-restauration, sanitaire et social, agriculture, environnement, cadre de vie et propreté, transport et logistique, communication).
SANTÉ		
Espaces santé jeunes	Associations, communes	Lieu d'accueil, d'écoute, de prévention et d'orientation pour les jeunes, leurs parents et les professionnels ; lieu ressource pour des actions de prévention et d'éducation à la santé, individuelles et collectives (nutrition, contraception, consommation de produits, prévention du suicide et du mal-être des jeunes).
Centres médico-psychologiques (CMP)	Établissements publics de santé	Unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile, et lieu d'orientation
Centres médico-pédagogiques (CMPP)	Établissements médicaux-sociaux gérés par des associations ou collectivités	Lieu d'accueil d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques nécessitant un accompagnement ponctuel ou régulier (difficultés d'apprentissage, troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial).

	Jeunes de plus de 14 ans	-	Deux à trois semaines	Animateurs	DRAJES	BOP 163
	Jeunes éloignés de la mobilité	-	-	Professionnels de la jeunesse	DRAJES	BOP 163
	Jeunes de 18 à 25 ans en insertion professionnelle qui veulent passer le permis B	1 300 €	-	Organismes de formation, conseillers Pôle emploi, Missions locales	Conseil régional	-
	Jeunes de 18 à 25 ans	Entre 4 000 € et 6 000 € en fonction des situations et des formations	6 mois	Organismes de formation, conseillers Pôle emploi, Missions locales	Conseil régional	-
	Jeunes de 11 à 25 ans	-	-	Professionnels de santé	ARS	BOP 204
	Personnes désireuses de consulter un psychiatre ou psychologue	-	-	Médecins psychiatres, psychologues cliniciens, infirmières, assistantes sociales, éducateurs spécialisés	ARS	ARS
	Enfants et adolescents	-	-	Psychologues, médecins, assistantes sociales, éducateurs	ARS	ARS

Maisons des adolescents	Associations, collectivités locales, mutuelles, groupements de coopération sanitaire, groupements d'intérêt public	Lieux d'accueil, d'information, de prévention, prise en charge médicale, de suivi ainsi que de recherche sur les difficultés rencontrées durant l'adolescence. Certaines maisons de l'adolescent sont exclusivement des lieux de prise en charge médicale ou d'hospitalisation pour les adolescents présentant des pathologies spécifiques.
-------------------------	--	---

LOGEMENT, INSERTION SOCIALE

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Associations	Accueil, hébergement, réinsertion sociale et professionnelle de personnes exclues (victimes de violence, personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou personnes sortant de prison).
Foyer de jeunes travailleurs	Associations	Ils ont pour mission d'accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle (salarié, stagiaire, apprenti, en formation ou en recherche d'emploi), en leur offrant une résidence adaptée à leurs besoins, en leur dispensant une palette de services complémentaires d'ordre socio-éducatif. Une redevance mensuelle et un dépôt de garantie sont nécessaires.
Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)	Associations	Mission d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes en matière d'accès à un logement autonome, mise en place d'outils et de solutions adaptés aux demandes des jeunes, développement de partenariat local pour les réponses aux besoins des jeunes

PREVENTION SPECIALISEE

Action de la prévention spécialisée	Conseils généraux, associations	Action éducative visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu.
-------------------------------------	---------------------------------	---

INSERTION FONCTION PUBLIQUE

Classes préparatoires intégrées	Ecoles de service public	Les classes préparatoires intégrées (CPI) ont pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi, de condition modeste, à préparer les concours externes et 3ème concours de la fonction publique (catégorie A et B) en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui matériel et financier et la compétence d'un tuteur.
---------------------------------	--------------------------	---

	Jeunes de 11 à 25 ans, parents d'adolescents et professionnels en relation avec des adolescents	-	-	Psychiatres, psychologues, éducateurs (ASE) et infirmiers, gynécologues, nutritionnistes, pédiatres, assistantes sociales	ARS	BOP 204
	Public en grande difficulté	-	De 1 à 6 mois, renouvelable une fois	Travailleurs sociaux	DRIHL	BOP 177
	Jeunes de 16 à 30 ans, vivant hors de leur famille	-	Jusqu'à 2 ans	Équipes de professionnels de la jeunesse	DRIHL	BOP 177
	Jeunes en recherche de logement de 18 à 29 ans	-	-	Conseillers	DRIHL	BOP 109
	Jeune en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisé	-	-	Éducateurs spécialisés, secteur associatif	Conseils départementaux	Conseils départementaux, BOP 147
	La sélection des candidats est réalisée sur critères sociaux : conditions de ressources, d'origine géographique (candidats issus des QPV ou de zones rurales à revitaliser) en plus de la motivation à rejoindre le service public	-	-	Enseignants / tuteurs	27 écoles réparties sur le territoire national	BOP 204

<p>Contrat PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat)</p>	<p>Employeur public</p>	<p>Contrat à durée déterminée de droit public permettant à son titulaire recruté sur un emploi de catégorie C de bénéficier d'une formation qualifiante ou diplômante et d'être titularisé comme fonctionnaire à l'issue de son contrat.</p>	
<p>Bourses Talent</p>	<p>Préfecture de région</p>	<p>Dispositif visant à soutenir financièrement les candidats les plus méritants à préparer les concours de la fonction publique de catégorie A ou B en accordant, sous conditions de ressources notamment, une aide financière de 4 000 €.</p>	
<p>Contrat PrAB</p>	<p>Employeur public</p>	<p>Contrat à durée déterminée de droit public permettant à son titulaire recruté sur un emploi de catégorie A ou B de bénéficier d'une formation de préparation au concours correspondant à l'emploi occupé.</p>	

	Jeunes, peu ou pas qualifiés, de 28 ans au plus (également les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux)	Pour les moins de 21 ans, le PACTE offre une rémunération minimale d'au moins 55% du minimum de traitement dans la fonction publique (70 % pour les plus de 21 ans)	De 12 à 24 mois	Tuteurs / formateurs	Employeurs publics des trois versants	-
	Étudiant inscrit à une préparation à l'emploi public (y compris à distance), salarié (avec CDD ou CDI à temps partiel), personne en reconversion professionnelle et sans emploi, inscrite ou non à Pôle emploi	-	-	Enseignants / tuteurs	Préfecture	BOP 148
	Jeunes sans emploi de 28 ans au plus (en priorité ceux résidant en QPV ou zones rurales à revitaliser) (également les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux)	Salaires équivalents à la rémunération d'un fonctionnaire stagiaire du corps concerné	De 12 à 24 mois	Tuteurs / formateurs	Employeurs publics des trois versants	-

Les annexes

Annexe n°6 : Liste des jumelages culturels en Ile-de-France (2022-2024)

DEPT	JUMELAGE
	<u>3 jumelages</u>
Paris	<ul style="list-style-type: none"> - Théâtre national de la Danse Chaillot - Paris 18ème (<i>La Goutte d'Or, La Chapelle</i>) - Philharmonie de Paris - Paris 19^{ème} (<i>Riquet-Stalingrad et Danube-Solidarité-Marseillaise</i>) - Théâtre de La Colline, Belleville citoyenne et Plus Loin - Paris 20^{ème} (<i>Belleville-Amandiers et Les portes du Vingtième</i>)
	<u>4 jumelages</u>
Seine-et-Marne	<ul style="list-style-type: none"> - CMN - Château de Champs sur Marne - CA Paris Vallée de la Marne (<i>la Grande Prairie, L'Arche Guedon, La Renardière, Le Mail, Les Deux Parcs-Luzard, Schweitzer - Laennec</i>) et la CA Marne et Gondoire (<i>Orly Parc</i>) - Château de Fontainebleau - Savigny-le-Temple (<i>Centre Ville - Quartier De L'Europe, Droits De L'Homme</i>), Melun (<i>L'Almont, Les Mezereaux, Plateau De Corbeil - Plein-ciel</i>) et Avon (<i>Fougères</i>) - Scène nationale de la Ferme du Buisson – CA Marne la Vallée - Val Maubuée : Noisiel (<i>Les Deux Parcs-Luzard</i>), Torcy (<i>L'Arche Guedon, Le Mail</i>), Champs-sur-Marne (<i>Les Deux Parcs-Luzard</i>), CA de la Brie Francilienne : Roissy-en-Brie (<i>La Renardière</i>), CA Marne et Chantereine : Chelles (<i>La Grande Prairie, Schweitzer – Laennec</i>), CA Marne et Gondoire : Lagny-sur-Marne (<i>Orly Parc</i>) - Théâtre Sénart - CA Grand Paris Sud : Moissy Cramayel (<i>Lugny, des Marronniers et de la Résidence du Parc</i>), Savigny-le-Temple (<i>Centre-Ville - quartier de l'Europe et Droits de l'homme</i>), CA Melun/Val-de-Seine : Melun (<i>L'Almont, Mézereaux</i>), Le Mée-sur-Seine (<i>Plateau de Corbeil – Plein Ciel, Courtilleraies – Le Circé</i>), Dammarie-les-Lys (<i>Plaine du Lys – Bernard de Poret</i>), CA Pays de Nemours : Nemours (<i>Mont-Saint-Martin</i>)
	<u>7 jumelages</u>
Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> - Château de Versailles - Les Mureaux (<i>Bécheville, Les Bougimonts, Ile de France, Vigne Blanche, Musiciens</i>) - Château de Versailles – Plaisir (<i>Valibout</i>) - Centre de musique baroque de Versailles - La Verrière (<i>Bois de l'Etang et Orly-Parc</i>) et de Maurepas (<i>Friches</i>) - Opéra comique – Limay (<i>Centre sud</i>) - Comédie française – Trappes (<i>Jean Macé et Les Merisiers-Plaine de Neauphle</i>) - Bibliothèque nationale de France - Mantes-la-Jolie (<i>le Val Fourré</i>), Mantes-la-Ville (<i>le Domaine de la Vallée et Merisiers Plaisance</i>) - Musée du Moyen-Âge – Musée de Cluny – Sartrouville (<i>Plateau, Vieux Pays</i>)
	<u>4 jumelages</u>
Essonne	<ul style="list-style-type: none"> - Centre Pompidou - Evry-Courcouronnes (<i>Champs Elysées, Champrier Du Coq, Le Canal, Le Parc Aux Lièvres, Les Aunettes, Les Epinettes, Les Passages, Petit Bourg, Pyramides - Bois Sauvage</i>) - Musée des Arts et Métiers - Epinay-sous-Sénart (<i>Plaine - Cinéastes</i>) - Philharmonie de Paris – Grigny (<i>Grigny 2 et La Grande Borne – Le Plateau</i>) - Musée du Louvre - Corbeil-Essonnes (<i>Les Tarterêts, Montconseil, Rive-droite, La Nacelle</i>)

	<u>2 jumelages</u>
Hauts-de-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - CMN - Panthéon - Gennevilliers (<i>Le Luth</i>) et Colombes (<i>Les Fossés-Jean et le Petit Colombes</i>) - Musée du Louvre – Villeneuve-la-Garenne (<i>Aire 2029</i>)
	<u>5 jumelages</u>
Seine-Saint-Denis	<ul style="list-style-type: none"> - Hall de la Chanson, Centre national - Pierrefitte-sur-Seine (<i>Centre-Ville - Chatenay - Maroc - Poètes, Joncherolles - Fauvettes, Langevin - Lavoisier - Tartres - Allende</i>) - Micro-Folie de Sevrans – Sevrans (<i>Les Beaudottes, Gros saules</i>) - CMN - Basilique Saint-Denis – Aubervilliers (<i>Franc Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy, Les Courtillières - Pont-De-Pierre</i>) - Réunion des musées nationaux et du Grand Palais - Saint-Denis (<i>Floréal Saussaie Allende / Franc Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy / Grand Centre – Sémard / Langevin - Lavoisier - Tartres – Allende / Plaine – Landy – Bailly / Plaine Trezel – Chaudron / Pleyel / Saint-Rémy - Joliot Curie - Bel Air</i>) - Théâtre de l'Odéon - Aulnay-Sous-Bois (<i>Les Beaudottes</i>)
	<u>2 jumelages</u>
Val-de-Marne	<ul style="list-style-type: none"> - Institut National de l'Audiovisuel – Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne (<i>Le Bois-l'Abbé</i>) - Musée Rodin - Créteil (<i>Mont Mesly/La Habette, Bleuets, Palais</i>)
	<u>3 jumelages</u>
Val-d'Oise	<ul style="list-style-type: none"> - Opéra de Paris – Sarcelles (<i>Lochères, Rosiers Chantepié, Village - Mozart</i>) - Musée d'Orsay- Argenteuil (<i>Brigadières - Henri Barbusse, Centre Ville, Champagne, Champoux, Joliot Curie, Justice - Butte Blanche, Val D'Argent Nord, Val D'Argent Sud</i>) - Centre National de la Danse - Cergy (<i>Axe Majeur - Horloge, La Sébille</i>)

Contact:

**PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS**

E-mail :

pref-mission-ville@paris.gouv.fr

contact@prij.fr

www.prij.fr